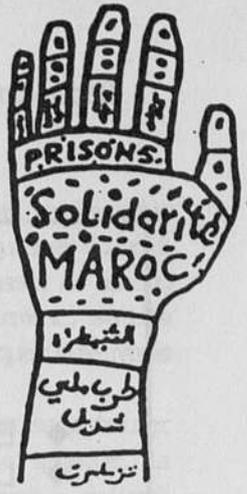


Ma Roc

Bulletin de l'Association de Soutien
aux Comités de Lutte
Contre la Répression au Maroc

Répression

N°118 juin-juillet 1992
Prix public : 25 F



Maroc Répression

Rédaction : Comité de Paris, 14 rue Nanteuil, 75015 Paris. Tel : 45 32 01 89 : numéro direct et répondeur.
45 31 43 38 : accueil. 45 31 64 37 : télécopieur.

Sommaire

◆ EDITORIAL	p3
◆ DU MAROC	
> Les disparus	p4
> Santé de Raiss	p6
> Rapport-témoignage	p6
> A Fès...	p9
> A Kénitra...	p13
> A Marrakech...	p13
> A Safi...	p14
◆ Affaire Amaoui	p17
◆ Parlement européen	p19
◆ Revue de presse	p20
◆ BRÈVES	p22
◆ LA PRESSE MUSELÉE	p22
◆ VIE DES COMITÉS	p22
◆ PUBLICATIONS	p22

En couverture : le dessin de Kada est tiré de Jeune Afrique, n°1633, 23-29 avril 1992.

ASSOCIATION DE SOUTIEN AUX COMITES DE LUTTE CONTRE LA REPRESSION AU MAROC

Créés en 1972, à la demande de militants marocains, ils existent en Belgique, en Espagne, en France, aux Pays Bas, en Suisse, avec des correspondants dans plusieurs autres pays (Allemagne, Italie, Royaume Uni, USA notamment), et sont en relation avec les trois organisations de droits de l'Homme au Maroc (AMDH, LMDDH, OMDH affiliée à la Fédération Internationale des Droits de l'Homme).

Avec les associations marocaines de droits de l'Homme en Europe (APADM, ASDHOM), les Comités agissent, auprès de la CEE qui a voté à Strasbourg, entre 1987 et 1991, onze résolutions condamnant les violations des droits de l'Homme au Maroc; auprès de l'ONU, soutenus par toutes les ONG internationales consacrées aux droits de l'Homme.

Les Comités sont adhérents de l'Organisation Mondiale Contre la Torture.

Leur rôle:

- informer sur la répression,
- soutenir matériellement les victimes,
- assurer leur défense par l'envoi de missions juridiques et médicales,
- populariser les luttes du peuple marocain contre la répression et pour les libertés fondamentales.

Au seuil d'un été qui sera, pour le Maroc, chargé de diverses consultations électorales (référendum sur la réforme constitutionnelle, élections législatives, régionales) on est en droit de s'inquiéter du sort réservé à tant de disparus, à tant de détenus. Il risque bien, en effet, d'être occulté, de passer au second plan. Suspendu, pour le moins, à ces échéances elles-mêmes parce que l'important, actuellement, semble résider dans ce bras-de-fer qui oppose les partis politiques et le pouvoir, les partis politiques eux-mêmes entre eux.

Dans cette bataille politicienne, dans ce nouveau rapport de forces qui émerge et va se préciser au cours des prochains mois, la lutte contre la répression ne paraît guère une priorité pour tous. Or, la liberté des vivants comme la disparition - la plus grande atteinte aux droits de la personne - doivent continuer à requérir toute notre vigilance. Et ce, d'autant plus que le lifting de la démocratie hassanienne se poursuit à Paris où viennent de se constituer deux associations plus ou moins acquises au régime de Hassan II, le Cercle d'amitié franco-marocaine et le Club de réflexion France-Maroc ainsi que nous l'apprend le numéro 99 de Maghreb Confidentiel (voir revue de presse).

Aussi bien pouvons-nous reprendre à notre compte la «une» de couverture du mémorandum remis à la presse par le «comité pour la libération de Noubir Araoui» sans oublier d'y faire figurer les disparus civils et militaires.

Non,

*tant qu'un leader syndical est emprisonné
pour deux ans pour avoir dénoncé la corruption,
tant que des journalistes sont poursuivis pour
avoir couvert son procès,
tant que les survivants de Tazmamart ne
sont pas tous mis en liberté,
tant que des centaines de prisonniers
politiques restent derrière les barreaux,
tant que le délit d'opinion existe,
nous ne pouvons nous taire ni cesser de faire
appel à la conscience universelle.*



LES DISPARUS

CAMPAGNE POUR LES SEQUESTRES D' AHERMOUMOU

Le calvaire des disparus et de leurs familles continue. Pendant vingt ans les autorités marocaines ont nié la séquestration et la détention illégale de dizaines de personnes. Elles ont opposé un démenti arrogant aux interpellations des familles, de la commission sur les disparitions forcées de l'O.N.U. et des différentes organisations nationales et internationales.

Pourtant le sinistre bagne de TAZMAMART existe, certains en sont revenus dans un piteux état. D'autres tels que GHANI ACHOUR et RAIS MOHAMED ont été cyniquement replacés dans leur case/départ, la prison de Kénitra, afin d'y purger encore dix ans.

M'ZIREG, ABABOU, CHELLAT ROUISSI, MANOUZI, OUZZANE et autres, militaires ou syndicalistes sont toujours séquestrés dans des lieux clandestins. Leurs familles continuent à se heurter au même silence criminel.

Les rescapés de Tazmamart revenus à leurs familles sont interdits de toutes déclarations et toutes visites hormis celles de leurs proches parents.

Pourtant leur état de santé physique et mentale nécessite des soins qui ne peuvent leur être fournis dans leur actuel isolement.

Amnesty International, dans un rapport récent (avril 1992) fait le point sur certaines disparitions.

MAROC Des syndicalistes «disparus» depuis de longues années

Les disparitions sont depuis les années 60, un des moyens utilisés par le gouvernement marocain pour réprimer ses opposants. Parmi les victimes figurent des centaines de personnes originaires du Sahara occidental, «disparues» après 1975, et plus d'une centaine de Marocains, dont on est également sans nouvelles depuis leur «disparition», entre 1963 et 1985.

Bon nombre d'entre eux sont peut-être toujours détenus dans des lieux tenus secrets. A Tazmamart, qui fut un des centres de détention clandestin, et qui, aux dires des autorités marocaines, aurait été démantelé en Septembre 1991, la moitié des détenus seraient morts à l'issue de longues années d'isolement, durant lesquelles ils avaient eu à souffrir de l'absence de médicaments, du manque de vêtements et de sous-alimentation.

Ce document traite des cas de deux militants syndicalistes marocains, prisonniers d'opinion, Abdelhaq Rouissi et

Houssine Ben Ali El-Manouzi, «disparus» respectivement en 1964 et 1972. Ces hommes sont peut-être encore en vie dans des centres de détention secrets.

Abdelhaq Rouissi, ancien employé de la banque du Maroc à Casablanca, militait au sein de l'union marocaine du travail (UMT). En 1962, il avait appelé au boycottage des élections législatives, organisées afin de permettre la formation d'un gouvernement représentatif coiffé par une autorité monarchique forte, et, en 1963, il avait manifesté son opposition au conflit frontalier entre l'Algérie et le Maroc. Sa «disparition» remonte au 4 octobre 1964. Son arrestation n'a semble-t-il, pas eu de témoins, mais on avait trouvé à l'époque dans sa chambre des traces de sang.

D'anciens «disparus» ont récemment fourni des informations confirmant qu'Abdelhaq avait bien été arrêté puis détenu secrètement durant des années. C'est ainsi qu'un ancien «détenu disparu» l'avait vu en 1975 dans un des centres de détention clandestin de la gendarmerie à Rabat. On a également signalé sa présence un peu plus tard dans le camp militaire d'Ahermoumou. En 1983, enfin, selon certaines informations, il était toujours en vie dans un lieu de détention secret. Sa famille n'a cessé de d'entreprendre des démarches, cherchant obstinément pour savoir où il se trouvait, mais toujours sans succès. Amnesty International estime que sa détention a pour unique motif ses activités politiques et syndicales, pourtant pacifiques.

Houcine El-Manouzi, quarante-neuf ans, militait lui aussi au sein de l'Union Marocaine du Travail. Il appartient à une famille de Tafraout traditionnellement opposée au gouvernement depuis de longues années. En 1963, alors qu'il travaillait comme mécanicien pour la compagnie aérienne Royal Air Maroc (RAM), son employeur l'a congédié, semble-t-il en raison de ses activités syndicales. Il était également membre militant de l'Union Nationale des Forces Populaires. Après son renvoi de Royal Air Maroc, Houcine El-Manouzi a émigré en Belgique où il a retrouvé un emploi de mécanicien d'aviation et a poursuivi ses activités syndicales.

Déclaré coupable de complot contre la sûreté de l'état, il a été condamné par contumace à la peine capitale au cours d'un important procès politique qui s'est tenu à Marrakech en 1971. Les observateurs d'Amnesty International avaient à l'époque conclu que les droits de la défense avaient été gravement bafoués, tant avant que pendant le procès, précisant que la plupart des accusés ne pouvaient avoir été mêlés aux crimes pour lesquels on les avait jugés.

L'année suivante, au cours d'un voyage à Tunis, Houcine El-Manouzi «disparaissait», et, pendant trois ans, on restait sans nouvelle de lui. Pour sa famille et ses amis, il avait été enlevé par des agents marocains et reconduit dans son pays. Cette opinion s'est d'ailleurs trouvée confirmée en juillet 1975, lorsque sa photo est subitement apparue sur des «avis

de recherche» affichés dans les postes de police marocains et que des policiers se sont mis à effectuer des descentes aux domiciles de ses proches: selon toute apparence, le détenu était parvenu à s'enfuir - pour être repris un peu plus tard.

Ce n'est pourtant que récemment, grâce aux témoignages des frères Bourequat qui, pendant un an, avaient été ses codétenus, et de plusieurs autres anciens « prisonniers disparus » qu'on a pu en savoir davantage sur la « disparition » d'Hocine El Manouzi. D'après ces informations, il se trouvait chez un ami à Tunis lorsqu'il avait été enlevé, chloroformé, jeté, pieds et poings liés, dans le coffre d'une Mercedes de l'ambassade marocaine et emmené à Rabat. Après un séjour dans une villa de Souissi, où il avait été interrogé, il avait été transféré à Dar al-Mokri, à Rabat, un des nombreux centres de détention clandestins où les prisonniers étaient, dit-on, maintenus au secret, et bien souvent torturés. Parmi les codétenus de Hocine El-Manouzi au poste fixe III (PFIII) entre 1974 et 1975 se trouvaient les frères Bourequat - Midhat, Bayazid et Ali - et quatre gradés: le lieutenant-colonel Mohamed Ababou, le capitaine Chellat, l'aspirant Ahmed Mzirek et l'adjudant Harouch Akka. Ces militaires étaient impliqués dans une tentative de coup d'Etat dirigée contre le roi Hassan II lors de la célébration de son anniversaire, au palais Skhirat, en juillet 1971.

En 1975 les huit détenus « disparus » s'évadaient. Hocine El-Manouzi semble alors avoir pris une direction différente de celle de ses compagnons. Il devaient être repris cinq jours plus tard environ, à 28 kilomètres de Rabat. Depuis 1975? Amnesty International cherche en vain à obtenir de ses nouvelles auprès des autorités gouvernementales marocaine, ainsi que de diverses prisons. L'organisation estime que sa détention n'est motivée que par ses activités syndicales et politiques, pourtant pacifiques.

Amnesty International a récemment exprimé sa satisfaction à l'annonce de certaines mesures positives prises par le gouvernement marocain. Des personnes qui avaient « disparu » - certaines depuis dix-huit ans - ont été remises en liberté. Plus de 260 d'entre elles étaient originaires du Sahara occidental. En septembre 1991, le centre de détention secret de Tazmamart, de sinistre réputation, où les conditions carcérales étaient extrêmement dures, était, à en croire le gouvernement marocain, démantelé. Le 30 décembre 1991, les frères Bourequat, « disparus » depuis plus de dix-huit ans, étaient libérés. Si plus de quarante d'entre eux ont bénéficié d'amnisties, notamment certains prisonniers d'opinion détenus depuis les années 70. Amnesty International demeure néanmoins extrêmement inquiète quant au sort réservé à Abdelhaq Rouissi et Hocine El-Manouzi, totalement coupés du monde extérieur depuis leurs « disparitions » respectives, en 1964 et 1972. L'Organisation en appelle au gouvernement marocain pour qu'il les libère immédiatement et sans condition et fasse traduire en justice les responsables de ces « disparitions » prolongées.

APPEL DE LA FEMME DE DIK JILALI, MADAME LAAZIZA DOUABANE

«Après le coup d'Etat de juillet 1971, mon mari Dik Jilali a été condamné à 5 ans par le tribunal militaire de Kénitra. Incarcéré au pénitencier militaire de cette même ville il fut transféré à la prison centrale. Jusque là « tout était normal »... Mais au début de 1973, nous fûmes surpris de ne plus pouvoir contacter mon époux. Pourquoi? Personne ne savait la raison exacte de leur transfert vers un endroit inconnu. Nous avons entamé les premières démarches de recherches et de plaintes la même année, puis après, avec le concours d'autres familles. Toutes les portes étaient fermées. Personne ne voulait entendre parler de cette affaire qu'on qualifiait alors de dangereuse et incertaine. Toutes ces tentatives n'ont pas abouti. La même réponse angoissante, toujours la même, insupportable : « nous vous conseillons de vous taire parce qu'il n'y a rien à faire ».

Des années se sont écoulées et nous continuons de nous débattre avec cette vie dure et sans merci. Nous avons un toit, des chambres, une salle de bain, une voiture... Je pense que nous étions à l'aise. Mais après... Obligés de libérer les lieux nous nous retrouvions à Kénitra chez mes parents. Notre maison de Harmoumou (Riba El Khair, aujourd'hui) ne nous appartenait plus. Avec mes cinq enfants, nous ne pouvions rester indéfiniment chez ma mère et mon père, alors les déménagements ont commencé : de chambre en chambre, d'un lieu à un autre, quelques proches acceptaient de nous recevoir pour de petites périodes, le restant de notre temps nous le passions à espérer.

19 ans ont passé. J'ai réussi à préserver l'éducation de mes enfants en travaillant dure comme femme de ménage et nous habitons toujours une chambre de 24 m² (6m sur 4m). Ce qui comptait c'était qu'on sorte indemnes (mes enfants et moi) de cette tragédie.

1990, de fortes rumeurs circulent. Les militaires seraient tous détenus à Tazmamart, cette prison secrète et inaccessible. Ces rumeurs prenaient plus d'ampleur et devenaient plus fortes : même le journal Al Mouatine a émis une liste avec les noms des décédés. Dik était parmi eux. Ce fut un grand émoi, une tristesse profonde, un mélange d'émotions, de désespoir et d'espoir. Tout devenait confus.

Nous nous sommes mis à la recherche de la vérité : nous avons écrit, déposé des plaintes, frappé à toutes les portes : droits de l'homme, ministères, Parlement... RIEN. Si ce n'est la visite d'inspecteurs de police, venus prendre des renseignements sur ma famille et qui nous ont promis que tout allait s'arranger et que les nouvelles diffusées par le journal étaient fausses. L'espoir renaissait.

Début 1992, quelques détenus de Tazmamart sont revenus à la vie : une dizaine, puis 15, puis 20, puis 28. Aucune liste officielle. RIEN. Mon époux Dik Jilali n'était pas là.

Puis le silence, plus rien du tout, on ne parlait plus de Tazmamart. La prison aurait été détruite...

De nouveau, nous étions sur le pied de guerre : nous écrivions à toutes les organisations humanitaires, au Maroc et à l'étranger, aux journaux, au Conseil Consultatif des droits de l'Homme, aux ministres, aux parlementaires... RIEN ne se passait. Jusqu'à nos jours.

Que demande-t-on de si extraordinaire ? Où est Dik Jilali ? Aidez-nous à trouver la vérité perdue depuis 20 ans.»

Houcine El Manouzi, Abdelhak Rouissi et des dizaines d'autres civils sont toujours «portés disparus». Depuis plus de 20 ans et toujours vivants.

1972-1992 : 26 libérés mais tenus au silence, 2 emprisonnés jusqu'en 2001 et 33 autres toujours séquestrés.

SANTE DE MOHAMMED RAISS

En avril, Mohammed Raïss a obtenu d'être admis à l'hôpital Avicenne. Il y a été opéré pour son goître. Le résultat des analyses du nodule thyroïdien qui a été enlevé n'a pas encore été communiqué à la famille ni à l'intéressé. Mohammed Raïss a très vite regagné son domicile carcéral et son ami Achour Ghani.

Il faut continuer de réclamer qu'ils soient traités et suivis médicalement. Il en va de leur vie.

20 ans d'enfer, ça suffit !

RAPPORT-TEMOIGNAGE D'ANCIENS GREVISTES DE LA FAIM

Noureddine Jouhari et El Hassan Aharrath nous ont adressé ce rapport-témoignage sur leurs années de détention.

Dès le déclenchement du soulèvement populaire de janvier 1984, la machine de répression (bien équipée) du régime marocain n'a pas raté l'occasion : tuerie surtout au Nord, vagues d'arrestations à grandes échelles... Des dizaines de personnes ont été mises sous les verrous, et cela vu leur rôle effectif ou prétendu (par le régime) dans le déclenchement du soulèvement. Ces vagues de détention ont servi (aux yeux du régime) pour minimiser l'ampleur du soulèvement et empêcher la participation massive des masses populaires opprimées en essayant de présenter les détenus comme les

acteurs directs par leur propre volonté sinon maniés par des forces extérieures.

C'est dans ce contexte qu'est survenue notre détention en tant que militants connus surtout au sein de l'Union nationale des étudiants du Maroc (UNEM), ainsi que la détention d'autres personnes formant au total un groupe de quarante détenus politiques (connu après sous le nom du «groupe de Marrakech»).

La période de détention secrète a été caractérisée par le transfert des premiers détenus au lieu de détention secret célèbre «Derb Moulay Chérif». Quant à nous deux (Aharrath El Hassan arrêté le 27 février 1984 et Jouhari Noureddine arrêté le 25 janvier 1984) ainsi que d'autres, on nous a laissé à Marrakech dans des lieux de torture secrets dirigés par la DST et d'autres dirigés par la Police judiciaire (PJ). On signale que certain procès-verbaux ont été signés à Casablanca, alors que le détenu en question n'avait pas quitté Marrakech, le cas de Jouhari par exemple, sans oublier le déplacement à Marrakech des cadres supérieurs qui dirigent les interrogatoires. Pendant cette période, les séances de tortures ne manquaient guère et les méthodes étaient diversifiées : excitations intermittentes par courant électrique sur les parties sensibles du corps, ce qu'on appelle «l'avion», coups de cravache (fouet), coups de poings et de pieds, déshabillage, manque d'alimentation, saletés,... Bref, un monde noir.

Cette période de détention secrète a duré pour Aharrath du 27 février 1984 au 28 mars 1984 (on signale qu'Aharrath a été transféré à l'hôpital du 19 mars au 23 mars pour des soins que sa santé a nécessité à la suite des séances de torture par courant électrique au niveau des testicules), et pour Jouhari du 25 janvier au 11 février 1984,... Les 28 mars et 11 février sont des dates du transfert à la prison civile de Marrakech, dans laquelle les conditions de détention étaient tellement déplorables :

- encombrement par groupe de sept (dans la plupart des cas) dans des petites cellules contenant chacune une toilette (WC) sans porte ni toit.

- alimentation insuffisante en qualité et en quantité avec manque de propreté.

- interdiction des revues et journaux, des livres qui n'ont pas de liens avec les programmes d'étude, de la radio et de la télévision.

- les visites limitées aux membres de la famille ne dépassent pas 5 minutes et se passent à travers 2 grillages interceptés par un couloir où les gardiens font le va et vient (parloir).

- douche : une fois par semaine, durée limitée.

- couvertures sales, déchirées, sans matelas, sans lits ni oreillers.

- la cour : moins de 15 minutes le matin et autant l'après-midi...

Dans de telles conditions, on a été obligé de recourir à la grève de la faim en tant que moyen pour améliorer notre situation dans la prison... Décision qu'on a prise juste après

la fin du procès. Ce dernier s'est déroulé (du 7 au 25 mai 1984) dans un climat malsain malgré la présence des avocats et de quelques membres de nos familles. Le régime a, bien sûr, agi dans le sens de le vider de son caractère politique, en essayant de le mettre en conformité avec ses lois et codes. d'ailleurs, les accusations étaient à caractère politique net (complot, qui a pour but le renversement du régime, par exemple). Les condamnations étaient de 1 an à 15 ans de prison ferme.

Nous avons entamé la 1ère grève de la faim, au cours de laquelle ont succombé nos deux camarades martyrs, Belhouari Mustapha et Douraïdi Boubker, le 4 juillet 1984. Nous étions dix détenus politiques à agir ainsi (après de longues discussions avec les autres détenus politiques, des discussions qui n'ont abouti à rien) :

El Bouziani Ahmed (condamné à 4 ans de prison ferme + amende)

Skiti Kamal (condamné à 5 ans de prison ferme + amende)

Bari El Houcine (condamné à 5 ans de prison ferme + amende)

Jouhari Nouredine (condamné à 8 ans de prison ferme + amende)

Douraïdi Tahar (condamné à 10 ans de prison ferme + amende)

Saïf Abderrahim (condamné à 10 ans de prison ferme + amende)

Lakdour El Habib (condamné à 12 ans de prison ferme + amende)

Aharrath El Hassan (condamné à 15 ans de prison ferme + amende)

Et bien sûr les martyrs :

Douraïdi Boubker (condamné à 5 ans de prison ferme + amende)

Belhouari Mustapha (condamné à 10 ans de prison ferme + amende)

Puis le 12 juillet 1984, d'autres détenus politiques ont commencé une grève de la faim et après 17 jours, c'est-à-dire le 20 juillet 1984, à 4 heures du matin, le transfert vers les prisons de Safi et d'Essaouira est survenu.

Nous (Jouhari et Aharrath) étions transférés vers Safi. On signale que ceux qui ont plus de six ans de prison ferme sont restés à Marrakech. On ajoute que presque tous ceux qui ont été transférés vers Essaouira ont recouru à la grève de la faim devant la situation pire en prison.

Nous à Safi (les grévistes), on était mis après une séance de torture dans les cachots : pieds nus, habillés de la « tenue » de prison sale et déchiré, sans eau ni sucre,...

Après plus de deux semaines dans cette situation « améliorée » par quelques gouttes d'eau livrées une fois par semaine, nous avons été transférés à l'hôpital Mohammed V (Safi) par groupes, et dans presque une semaine. Ce qui marquait le début d'une nouvelle phase de torture : mains menottées (main de l'un attachée à celle d'un autre après avoir mis les lits les uns à côté des autres, deux par deux), manque de

surveillance médicale, manque de propreté, ... Imaginez que deux grévistes, la main de l'un attachée à celle de l'autre, ont été obligés, vu leur état après plus de 40 jours de grève, à vomir au même instant (on vomissait presque de façon continue chacun à côté de son lit), ou que l'un dormait (c'était d'ailleurs rare !!) alors que l'autre vomissait et le réveillait obligatoirement.

C'est dans cet enfer qu'a succombé notre camarade martyr Belhouari Mustapha (le 28.08.84) et sans doute dans des conditions pareilles Douraïdi Boubker (le 27.08.84) à Essaouira.

La grève a été rompue le 3 septembre 1984, à la suite des promesses faites par des responsables, en présence de quelques avocats (on note que le régime marocain s'est trouvé obligé d'intervenir surtout devant la pression de l'opinion générale, au moment où se déroulait la campagne des élections législatives). On est resté dans les hôpitaux de Marrakech, Safi et Essaouira à peu près 4 mois : Jouhari à Marrakech et Aharrath à Safi. On signale que les grévistes qui ont été dans des états très graves, dans le coma par exemple (comme le cas de Jouhari) ont été transférés à Marrakech. En plus, 4 grévistes (Lakdour, Saïf, Baïkari, Naridah, les deux derniers ont été libérés en janvier 92 après avoir passé 8 ans en prison) sont encore dans un état grave qui nécessite une intervention médicale urgente et une surveillance stricte surtout pour les deux premiers qui se trouvent dans un état pire à la prison civile de Safi (leurs familles résident respectivement à Houara près d'Agadir et à Oued-Zem).

Dans la prison, les promesses se sont avérées vaines et surtout à Safi. On a observé une grève de 24 heures qui s'ajoute à une série de grèves préventives observées dans les hôpitaux (24, 48, 72 et 120 heures) mais sans résultat. On a par la suite entamé une grève de la faim qui a duré du 25 avril 1985 au 19 mai 1985 (25 jours). Elle a été rompue la veille du mois de Ramadan et on l'a considérée comme une grève préventive.

Après le mois de Ramadan, on a été contraint devant la négligence, par le régime, de notre affaire, à recourir une autre fois à la grève de la faim, et ce depuis le 25 juin 1985. On signale qu'on n'a pas permis à Saïf et Lakdour de nous rejoindre dans cette grève malgré leur insistance, cela vu leurs états sanitaires détériorés depuis la 1ère grève. Ce qui justifie notre bonne foi, loin de tout esprit de suicide ou de ce que le régime marocain peut prétendre.

On était mis dans des « cachots » (nauséabonds bien entendu) de la prison civile de Marrakech, privés d'eau et de sucre pendant les quatre premiers jours de notre incarcération (et ce en plein été). Notre état sanitaire se dégradait, ce qui a obligé les responsables à nous mettre dans ce qu'ils appellent « l'infirmierie » (dans la prison bien sûr). On y est resté jusqu'au 3 août 1985 pour Jouhari, Douraïdi et Skiti, et jusqu'au 5 août 1985 pour Aharrath, Bari et El Bouziani, dates des transferts au centre hospitalier universitaire

Averroes, et plus précisément au Pavillon 17 (réanimation chirurgicale). des membres des RG et de la DST ont essayé de nous convaincre d'interrompre la grève, au moins parce que (d'après eux) le pays recevait un sommet des Présidents Arabes, et devant notre refus décisif, des membres de la DST et des RG, policiers de garde, infirmiers et médecins se sont unis pour nous mettre (de force) sous perfusion... C'était le 7 août 1985. (injection intramusculaire de valium de 10 mg, sérums avec un mélange de 50 ml de dolosal, phenergan et largactil par 24h et la dose peut-être doublée selon l'agitation et la force de réaction de chacun d'entre nous). Et pour assurer le maintien de la perfusion et de la sonde gastrique (placée dans ces conditions influencées par les narcotiques), ils nous ont attachés les mains et les pieds aux lits. Quelques jours plus tard (jours d'un sommeil profond), on s'est retrouvé face à une situation nouvelle et inattendue... Les questions qui se sont posées étaient du genre : Que faire avec la sonde gastrique ? Comment agir pour défier ce mode de torture ? Comment défier ce style dont le but est de faire avorter notre moyen de lutte ?

C'était d'ailleurs la première fois de son histoire que le régime marocain avait recours à un tel style.

On a noté notre protestation et notre refus de ce style criminel, et on a opté pour le maintien de la sonde gastrique jusqu'à l'élaboration d'un moyen de réplique ou nouvelle décision tenant compte de la difficulté de communication. Cela a été un enjeu à gagner, un défi à surmonter... On était décidé à continuer jusqu'au dernier souffle...

A maintes reprises, on avait enlevé les sondes gastriques, et à chaque fois ils sont intervenus pour les placer en répétant (en quelque sorte) le même scénario de la première fois.

La dernière fois qu'on a enlevé les sondes gastriques, on était transféré à la prison civile d'Aïn Borja à Casablanca, dans laquelle on est resté 5 jours, puis on est ramené au Pavillon 17. Après une quarantaine de jours environ, sans sonde gastrique, ils sont intervenus sauvagement avec un renfort de la compagnie mobile d'intervention (CMI 20).

Les sondes gastriques furent replacées (perfusion comme d'habitude), mais cette fois une main est attachée par les menottes, l'autre par une attache en tissu.

Dans de telles conditions, on était contraint à agir au moins en signe de protestation. Ce qui fut traduit par notre refus de les laisser prendre nos constantes hémodynamiques (tension artérielle, pouls et températures), ainsi que le poids. On a aussi refusé de nous soumettre dans ces conditions catastrophiques à aucune consultation médicale et par conséquent, on a refusé tout traitement. En plus, on a refusé de faire la toilette, de nous raser, de couper les cheveux et les ongles. A intervalle de quelques mois (3 ou 4, ou même 5 ou 6), les policiers de garde (renforcés par d'autres) et les infirmiers du service venaient sous les yeux des membres de la RG et de la DST, nous changer les pyjamas, les draps et nous couper les cheveux et les ongles, et nous arroser de quelques verres d'eau, et cela par force bien sûr et avec un esprit de

vengeance.

La mixture avec quoi le régime marocain prétendait nous alimenter était (et cela va sans le dire) le plus souvent mal préparée, ou bien mal dosée (la proportion des ingrédients n'a presque jamais été respectée). Parfois la mixture fermentait ou certains de ses composants périmés ou infectés, des répercussions étaient parfois catastrophiques. En février 1987 par exemple, on était tous tombés gravement malades à cause de la mixture (diarrhées, vomissements, céphalées,...). C'était sans doute une intoxication !?

Diarrhées et coliques étaient devenues presque coutumières, et cela surtout depuis notre transfert au début d'avril 1986 du Pavillon 17 au lieu situé au-dessus de l'arrondissement du CHU, malgré que la mixture se préparait toujours au fameux Pavillon 17.

Vous pouvez donc vous faire une idée générale sur une telle situation, et qui a duré plus de six ans, et sur ce que peut être notre état de santé pendant et même après un tel parcours. En bref, il est apparu après notre libération que les parties du corps les plus touchées sont au niveau :

- ORL
- membres inférieurs (faiblesse, déséquilibre et gonflement)
- les yeux
- l'appareil digestif (surtout l'estomac)
- la peau

Tel est donc le résultat d'une détention pas comme les autres, d'une grève de la faim non commode et sous un régime spécialisé dans les atteintes au droits de l'Homme...

مجلة إلى الإمام
فكرية سياسية

Il Al Amam
revue politique et de réflexions

Nom & Prénom :
Rue :
Code postal :
Ville :
Pays :

Abonnement normal 120 FF / de soutien 200 FF pour 6 numéros

Revue Il Al Amam BP257 - 93511 Montreuil Cedex France
Compte-Chèque Postal CCP n° 13.025 17 K Paris



LA REPRESSION A L'UNIVERSITE DE FES

L'année universitaire 1991-1992 a vu se dérouler une répression acharnée des autorités marocaines contre les étudiants de l'université de Fès. Celle-ci est en effet connue pour être un bastion des étudiants progressistes militant dans le cadre de l'Union Nationale des Etudiants du Maroc, elle même interdite de fait depuis le début des années 1980; 13 de ses principaux militants de Fès ont d'ailleurs été condamnés en 1988 et 1989 à des peines de 5 à 10 ans de prison pour leur activité estudiantine.

A l'automne 1991, la police marocaine est passée à des formes nouvelles, beaucoup plus agressives, contre les étudiants de l'université de Fès. Elle a utilisé à cette fin des bandes d'hommes de main amenés par cars sous le couvert d'organisations islamistes, mais en réalité manipulées par la police. Celles-ci, fortes de 3500 hommes et protégées par la police, ont attaqué le campus de Fès armés d'armes blanches et grièvement blessé plusieurs étudiants dont l'un des dirigeants du mouvement étudiant de Fès, Nouredine Jarir. Celui-ci après plusieurs mois d'hospitalisation, a été transféré par la police devant les tribunaux et condamné à 10 ans de prison, l'un de ses compagnons étant condamné à 7 ans.

Parallèlement, ces derniers mois, de nombreux étudiants de Fès ont été traduits devant les tribunaux et condamnés à des peines variant de six mois à deux ans de prison ferme.

La situation à l'université de Fès explique donc que de nombreux étudiants de cette université aient des raisons de craindre pour leur liberté. Il faut ajouter à cela que toute arrestation par la police d'étudiants réputés progressistes se traduit d'abord par une garde à vue prolongée dans les commissariats où ceux-ci sont soumis à de violentes tortures, qui n'ont le plus souvent d'autre fin que de les terroriser et leur faire signer sous la contrainte des procès-verbaux de police préfabriqués. On comprendra aisément que nous soient parvenus, de la prison civile de Fès tant d'appels, de communiqués, de témoignages.

RAPPORT SUR LA SITUATION DES DETENUS POLITIQUES DE FES

Qui sont les prisonniers politiques de Fès?

Les prisonniers politiques incarcérés à la prison politique de Fès sont des étudiants militants de l'Union Nationale des

Etudiants du Maroc (UNEM); et les manifestants du soulèvement populaire du 14-15 décembre 1990.

Les militants de l'UNEM détenus à Fès sont principalement du courant Kaidiyn (de base), principale composante de l'organisation estudiantine. Le nombre de ces détenus change constamment, il y a toujours de nouveaux incarcérés et d'autres qui quittent la prison après avoir purgé leurs peines. Actuellement le nombre est de 87 détenus:

-15 détenus incarcérés en 1988 suite à une manifestation de soutien à l'Intifada palestinienne, et en 1989 suite au boycott des examens pour réclamer, entre autre, l'inscription des étudiants exclus. Ils sont condamnés à des peines réparties de 3 à 10 ans.

-12 étudiants arrêtés le 25 octobre 1991 suite à l'agression sauvage des bandes intégristes sur le campus universitaire. Ils sont condamnés à 6 mois, 1 an et 18 mois de prison.

-19 étudiants arrêtés le 4 décembre 1991 lors d'une manifestation revendicative. Ils sont condamnés à 1 an, 1 an et demi, 2 ans et 2 ans et demi.

-3 étudiants arrêtés le 14 décembre 1990 condamnés à 2 ans et 5 ans.

-3 étudiants transférés à Fès de la prison de Taza et celle d'Oujda, pour passer des examens. Ils sont condamnés à 1 an, 2 ans et 12 ans.

L'ensemble des étudiants jugés est de 52 détenus totalisant 147 ans de prison (voir ci-joint, la liste complète des peines).

-35 étudiants arrêtés le 10 mars 1992 lors d'un sit-in pour réclamer l'ouverture de la faculté des sciences, l'ouverture du restaurant et la retraite des forces de répression qui campent au sein du campus universitaire. Leur procès a été ajourné au 9 avril prochain.

-Les autres prisonniers politiques de la prison de Fès sont les manifestants du soulèvement du 14 décembre 1990.

Les centrales syndicales, la Confédération Démocratique du Travail (CDT) et l'Union Générale des Travailleurs du Maroc (UGTM), ont appelé à une grève générale ce jour là, laquelle s'est transformée en soulèvement populaire à Fès, Tanger et d'autres petites villes. Bilan, des centaines de manifestants assassinés par les balles de l'armée, d'autres centaines de blessés et plus de 700 détenus à Fès seulement. 200 prévenus environ furent acquittés lors des procès, d'autres libérés après avoir purgé leurs peines de 6 mois et d'un an. Il reste actuellement en prison plus de 300 détenus condamnés à des peines allant de 18 mois à 20 ans.

La prison civile de Fès

Elle a été construite par les autorités coloniales pendant les années 30, abrite plus de 1500 prisonniers tandis que sa capacité prévue par ses constructeurs n'atteint pas 300 détenus. Elle se compose de deux quartiers, d'un petit pavillon et d'une infirmerie.

-Le quartier dit «français». Il paraît, d'après sa dénomination qu'il était réservé, pendant l'ère coloniale, aux détenus français. Il contient 4 chambrées et 36 cellules, chacune de

celle-ci est de 2 mètres de large et 4 mètres de long, au coin de laquelle se trouve un W.C sans chasse d'eau, et généralement sans porte. A l'autre coin, il y a une plate-forme en ciment qui tient lieu de lit, et indique que sa capacité prévue est d'un détenu par cellule, mais 7 détenus de droit commun y sont entassés, pour les prisonniers politiques, ils ne sont que 5 comme on va le voir plus bas.

- Le quartier «arabe», était réservé pendant la colonisation aux Arabes, contient 8 chambrées de 8m/7m chacune, et 4 cellules. Chaque pièce est issue d'un W.C sans chasse d'eau ni porte. Plus de 800 prisonniers sont logés dans ce quartier à raison de 90 à 120 par chambrée.

-L'infirmier. En plus du bureau de l'infirmier et d'une salle dite de soins, il y a une grande salle réservée aux prisonniers gravement malades, de l'autre côté il y a deux cellules et une chambrée réservées aux mineurs (moins de 16 ans)

-Enfin le petit pavillon contient deux cellules de 2m/3m et 2 chambres de 3m/4m chacune. Au coin de chaque pièce, un W.C sans chasse d'eau. Ce pavillon dispose d'une petite cour-patio de 10m/10m.

La situation des prisonniers politiques à la prison civile de Fès

Les étudiants détenus sont isolés des prisonniers de droit commun, tandis que les manifestants de décembre 1990 ne le sont pas. Par la suite la situation de ces deux groupes n'est pas la même, on doit donc les traiter séparément.

La situation des étudiants détenus politiques

-Le logement:

Depuis juin 1989 les détenus politiques sont logés au petit pavillon. Ils étaient 33 prisonniers, 20 condamnés à 6 mois et 13 à des peines allant de 3 ans à 10 ans. Ils furent répartis dans la pavillon ainsi: 5 détenus par cellule, 11 dans une chambre et 12 dans l'autre, la condensation était insupportable, 12 détenus dans une pièce de 12 m² moins la surface qu'occupe le W.C. 6 mois plus tard les 20 détenus furent libérés. 13 restèrent. Ils étaient résolus de défendre au moins cette situation de 13 détenus dans tout le pavillon: l'administration doit, en cas d'éventuelles arrestations, livrer d'autres cellules aux nouveaux détenus politiques, et ils disposeraient des mêmes acquis que les anciens (réchauds pour préparer le repas, télé, journaux...)

En effet 20 étudiants qui furent incarcérés en octobre 1990 étaient logés en quartier français en raison de 4 par cellule (ils étaient condamnés à 2 mois, 3 mois et 4 mois).

Aujourd'hui il y a 16 détenus au petit pavillon, 5 par chambre et 3 par cellule. On ne dispose pas de matelas ou de lits, seulement 6 à 7 couvertures chacun qui servent, au même temps, de matelas et de couverture. On ne dispose pas non

plus de salle d'étude pas même de tables, pour lire ou écrire on doit s'asseoir, à sa place, sur les couvertures qui tiennent lieu de matelas. Absence de climatisation, les lieux sont très chauds en été et d'un froid glacial en hiver. Parfois l'eau ne coule pas au W.C, il en résulte une puanteur étouffante.

71 autres détenus sont logés au quartier français, dans 14 cellules à raison de 5 prisonniers par cellule de 2m/4m, ils sont plus condensés, la majorité des W.C n'ont pas de portes, on doit sacrifier une couverture si chère pour faire un rideau. Les cellules sont fermées de 18h à 9h du matin, et de 11h30 à 15h en mi-journée. L'étroite cellule doit alors abriter 5 détenus, leurs affaires, la poubelle, les chaussures... et en plus de ça ils y préparent leurs repas. On est donc loin de parler d'une possibilité d'étudier, de se relaxer, même de dormir convenablement.

La santé:

Les étudiants détenus souffrent de rhumatisme, surtout des maux de la colonne vertébrale, parce qu'ils sont souvent assis à leurs places, le dos au mur humide. Ils souffrent aussi de l'ulcère, des maux intestinaux dus à la sous-alimentation. Le faible éclairage les a affectés de la myopie et de la faible vision; ce qui aggrave cette situation c'est qu'il ne sont pas examinés par un ophtalmologue pour déterminer les lentilles convenables, comme c'est le cas d'Ali Dergal, examiné par un médecin général, lequel a donné de fausses références de lentilles. Sa famille a acheté inutilement les lunettes. L'absence de remède immédiat ne fait qu'affaiblir davantage la vision des détenus.

Il y a 3 infirmiers à la prison civile de Fès, ils s'entreprennent la relève, ce qui fait qu'il n'existe qu'un seul, deux sont toujours absents. Trois médecins se rendent à cette prison par semaine, le 1er le mardi, le second le mercredi et le troisième le vendredi. Chacun y passe un quart d'heure ou 20 minutes au plus pour examiner les vingt à trente prisonniers chanceux de le consulter. Son travail consiste à écouter les premières phrases du malade pour inscrire à la hâte des calmants que l'infirmier apportera deux jours après. Les consultations dans les hôpitaux sont très rares; il n'y a jamais eu d'hospitalisation pour les étudiants détenus à Fès malgré sa nécessité.

L'alimentation:

Les repas servis par l'administration sont pratiquement immangeables, ce qui a poussé les étudiants détenus à revendiquer les réchauds électriques pour qu'ils puissent eux-mêmes préparer leurs repas, en effet, ils ont réalisé cette revendication au début 1990. L'alimentation de ces détenus est entièrement à la charge de leurs familles, puisque l'administration ne leur fournit que des déchets de légumes, pas n'importe quels légumes, seulement les tomates, les pommes de terre et les oignons. Même le pain on doit se le procurer à travers les familles, puisque le pain pénitencier est fabriqué d'une farine dont le fournisseur doit également aller

en prison. Elle est grise, pleine de vers et d'insectes, il est donc interdit de l'utiliser. Vu le chômage et la hausse des prix, les familles des détenus sont incapables de répondre aux besoins alimentaires de leurs fils, elles ont du mal à se charger de leurs propres besoins.

La visite:

Au début la visite avait lieu deux fois par semaine dans un parloir. Deux grilles séparaient les détenus des visiteurs. La durée de la visite est environ une heure, après quoi le détenu a droit à saluer directement son père ou sa mère seulement pendant 5 minutes.

La visite directe et humaine était la revendication la plus pressante des détenus politiques de Fès, ils ont observé plusieurs grèves de la faim qui ont abouti, en été 91, à la réalisation de cette revendication. Les détenus rencontrent désormais leurs visiteurs dans une étroite salle d'archives (5m/4m) où tout le monde se condense, puisque tous les détenus doivent se rendre en visite en même temps. Si chaque détenu a seulement un visiteur, il y aura 32 personnes dans cette pièce qui ne disposent que de deux chaises.

La visite des étudiants, arrêtés en fin 91 et en mars 92, a lieu dans une cour près de l'administration, tout le monde doit rester debout pendant une heure, et s'il pleut il n'y aura donc plus de visite.

L'information :

Les étudiants détenus ont droit à la télé et partiellement aux journaux. Ils bénéficient d'abonnements à quelques périodiques (revues et journaux), mais le comportement de l'administration à ce propos est fluctuant, les courriers sont parfois saisis sans le moindre motif et sans même prévenir les détenus de cette saisie.

La situation des détenus du soulèvement de décembre 90

Cette situation est pire puisqu'ils sont traités comme les détenus de droit commun

Le logement:

Ils sont logés au quartier arabe, et ne sont pas isolés des prisonniers de droit commun malgré leur lutte pour réaliser cette revendication. Leurs conditions de détention sont terrifiantes, chacune des chambrées de 56 m² de surface abrite de 90 à 120 détenus; ce sont de vraies boîtes de sardines. Chaque détenu a droit à 3 couvertures usées, deux servent de «matelas» qu'il doit plier infiniment pour qu'elles correspondent exactement à la place qu'on lui réserve: «un empan et quatre doigts», c'est la fameuse unité qui désigne la largeur d'une place au quartier arabe; la 3ème couverture sert à se couvrir. Cependant le chef de chambrée a une large place au coin, c'est lui qui commande, il donne au gardien les effectifs de l'appel; quand deux prisonniers se disputent pour les limites de leurs places c'est lui qui intervient et procède à «l'empan et quatre doigts»; et si l'un des deux prisonniers

est gros et donc plus large que la place habituelle, le chef de chambrée le couche sur ses deux voisins, et le pousse en bas avec ses pieds jusqu'à ce qu'il se forge sa place. Ces prisonniers ne sortent jamais de leur chambrée, sauf une heure par jour, du lundi au vendredi, à la cour; une fois par mois au bain et un quart d'heure par semaine à la visite. La chambrée est issue d'un W.C pour 90 détenus. Si chacun des détenus, une fois réveillé le matin et veut faire ses besoins et se laver la figure, utilise le W.C pendant 2 minutes seulement, le dernier devra attendre au moins 3 heures, surtout qu'il est obligatoire de se réveiller le matin.

Les détenus du soulèvement de décembre 1990 ont procédé à de multiples formes de lutte pour s'isoler de ceux de droit commun, et pour être logés «convenablement», mais à présent ces luttes n'ont abouti à rien.

L'alimentation:

Il est interdit aux détenus du quartier arabe de préparer des repas. Le matin, on sert à chaque prisonnier une tasse d'eau chaude, à laquelle il doit ajouter s'il en dispose, du café, du thé, de la menthe ou du lait concentré. Ces provisions sont à la charge de la famille, ce qui fait que les pauvres détenus ne prennent pas de petit déjeuner. Le déjeuner est servi à 11h30, il s'agit de lentilles, de poids chiches ou de déchets de pommes de terre baignés dans des eaux colorées à la surface desquelles flottent des insectes. Le dîner est soit une soupe, soit du riz, servi à 17h, ils sont dégoutants. C'est la famille du détenu qui se charge en effet de son alimentation; et sachant que ces manifestants détenus sont essentiellement de pauvres banlieusards de Fès, cette charge est alors insupportable pour leurs familles. Le pain est préparé dans un four pour les détenus de droit commun, il est servi le matin. Pour une durée de 24 heures, chaque détenu a droit à un petit pain gris et parfois noir, garni d'insectes, de cheveux et de vers; pratiquement immangeable, il chasserait l'appétit à un loup affamé.

La santé:

Leur situation sanitaire est alarmante. Ils ne consultent le médecin qui vient en prison qu'en cas de grave maladie; ne sont hospitalisés qu'en salle de réanimation, c'est à dire qu'en cas de gravité extrême. Parmi les manifestants de décembre 90, il y en a quelques uns qui ont été blessés par les balles de l'armée, personne n'a été hospitalisé depuis son incarcération à la prison de Fès, à l'exception de Bouchta Haiti qui est gravement blessé, il est à l'hôpital depuis plus de 15 mois. Ce n'est pas le cas, par exemple de Temimi Abderrahman (écrou n°50948) qui, suite à sa blessure par une balle, ne peut plus contrôler le mouvement de ses pieds, il n'a jamais pu consulter un médecin, si l'on ne remédie pas à son infirmité, il perdra même son métier de chauffeur de camion, seule source de gagner sa vie. Il a observé deux grèves de la faim, 24h le 25 février 92 et 48h le 4 et 5 mars 1992, mais il n'a reçu que des tergiversations de l'administration. En fait celle-ci ne recourt à l'hospitalisation des détenus que par crainte de

décès.

Les surcharges des chambrées, l'insuffisance des couvertures, la sous-alimentation et la saleté sont à l'origine des maladies des détenus, et faute d'y remédier immédiatement, ces maladies s'aggravent et se développent. Plusieurs détenus sont atteints d'un début d'asthme dû à la surcharge des chambrées qui ne sont issues que de deux minuscules fenêtres. Les 100 prisonniers environ logés dans une surface de 56 m² souffrent du manque d'oxygène, la chambrée pue une odeur étouffante. Le procureur du roi a visité, un jour, le quartier arabe pour «voir de plus près» la situation des détenus; sa tournée consiste à passer dans les couloirs et jeter, de passage, un coup d'oeil à l'intérieur des chambrées; ne pouvant pas résister à la puanteur du quartier, il était contraint à cacher son nez avec un mouchoir. Rien n'a changé après cette visite. Pendant l'hiver, les détenus souffrent d'un froid glacial à cause de l'insuffisance de couvertures, et en plus les chambrées sont humides; de ce fait, tous les prisonniers sont atteints de rhumatismes. Ils souffrent aussi des maladies intestinales, de l'ulcère dû à la sous-alimentation. La saleté est aussi à l'origine de plusieurs maladies, les détenus ne se baignent qu'une fois par mois, leurs habits sont toujours sales car ils n'ont aucun moyen de les laver régulièrement, les couvertures sont aussi sales et usées, tous les détenus sont pleins de poux. cette saleté est à l'origine de plusieurs maladies, la plus répandue est la gale qui est permanente au quartier arabe, elle est devenue habituelle, c'est une principale composante de ce paysage. Pendant l'heure quotidienne de la cour, les détenus sont soit en train de chasser les poux de leurs vêtements, soit exposent leurs corps affectés de la gale aux rayons solaires. Ils ne consultent jamais le médecin, «ce n'est que la gale, elle disparaîtra de soi-même», et ceux qui ont la chance d'aller à l'infirmerie trouvent un détenu, assistant de l'infirmier qui les traite superficiellement avec de l'alcool iodé. Les malades ne sont pas séparés des autres détenus, la contagion se répand alors très vite.

La visite:

Elle a lieu dans un parloir de 5 mètres de long, il a une porte à chaque côté, la première réservée aux détenus, la seconde aux familles; les deux côtés sont séparés par deux grilles distancées de plus d'un mètre. La visite se fait par groupe de 20 à 30 personnes qui, pour communiquer avec leur famille, doivent crier très fort, et quand tout le monde crie on entend rien, sauf un bruit turbulent. Le détenu a droit à une visite par semaine, sa durée est d'un quart d'heure, après lequel les détenus qui ne se hâtent pas à quitter la pièce sont tabassés par les gardiens sous les yeux de leurs familles.

L'information:

Ces détenus ont droit seulement à la télé, si leurs familles sont capables de la leur procurer.

Prison civile de Fès. Le 31 mars 1992
Hassan Kartit. N° d'écrou n°43465.

LISTE DES ETUDIANTS DETENUS A LA PRISON CIVILE DE FES

Les étudiants logés au petit pavillon (16 détenus)

- 12 ans pour Bouayadi Abdeljalil (écrou n°31569)
- 10 ans pour Jarir Nour-eddine (53736) et Belmeziane Ali (37667)
- 7 ans pour Aouinti Bensalem (53707)
- 5 ans pour Abbon Saïd (43468), Merizek Mustapha (37664), Mahjoubi Abdelhamid (45910), Eljouni Driss (37665), Becaïdi Ali (37663) et Azeriah Habib (37666)
- 3 ans pour Dergal Ali (43467), Mohamadine Habib ("43464), Kartit Hassan (43465), Amghar Farid (43463), Elazizi Hocine (43462) et Lamsarbass Abdelmajid (43466)

Groupe du 25 octobre 1991 (12 étudiants)

- 18 mois pour Kacimi Karim (53592), Ouhmidou Abdelhak (53597), Rian Adel (53593), Abderkane Abderrahim (53596), Medersa Hicham (53594), Misbah Mohamed (53598) et Boussalal Aziz (53590)

- 1 an pour Hammani Abdelouahad (53606)

- 6 mois pour Alami Abdelmajid (53595), Bouzakraoui Alaoui Mustapha (53600) et Hajjouji Abdeslam (53591)

Groupe du 4 décembre 1991 (19 étudiants)

- 2 ans et demi pour Fellahi Bachir (54016), Slali Abdelfadel (54017), Hamdaoui Aziz (54015), Fechtali Mahdi (54027) et Benkirane Khaled (54013).

- 2 ans pour Rezzouz Thami (54031), Lahlou Mohamed (54028), Naji Khaled (54021), Kharrat Mohamed (54019), Maâroufi Mohamed (54029), Lamzabi Jawad (54014) et Sateh Mustapha (54018).

- 1 an et demi pour Habbadi Abdellatif (54020).

- 1 an pour Zejjari Driss (54023), Ammouri Aziz (54025), Mekkaoui Alaoui Mustapha (54022), Bahhari Fouad (54030), Bouymejjane Hamid (54024) et Ghayati Hamid (54026)

Trois étudiants arrêtés le 14 décembre 90.

- 5 ans pour Lahbib Rachid (50082).

- 2 ans pour Elboudjadi Mustapha (54024) et Zag Abdelkader (50127).

Deux étudiants transférés de la prison d'Oujda

- 2 ans pour Buhnass Mustapha (55046)

- 1 an pour Laktami Bouchta (55045).

* Groupe du 1er mars 1992 (35 étudiants ne sont pas encore jugés).

- Belkhamar Driss (54933), Ghazni Ahmed (54935), Louy Aziz (54967), Elouazzani Saleh (54938), Bouchiti Mohcine (54951), Majghirou Mohamed (54945), Naciri Mohamed (54942), Bouchiti Faiz Aziz (54954), Chadid Adnane (54959), Rachid Mohamed (54941), Riachid Mohamed (54944), Boudour Abdelhak (54950), Ourou Ali (54932), Laâraj Abderrazak (54958), Mobtachim Jamal (54959), Kandri Kabbour (54961), Cherkaoui Abdelhafed (54963), Saber Brahim (54966), Benhadd Saïd (54934), Khatari Abdelouahad (54936), NOUACHIMBAREK (54937), Bakouya Laârbi (54953), El Jouni Abdeslam (54949), Benâdada Driss (54947), Achehboune Mohamed (54939), Benghazi Lahbib (54940), Jalal Driss (54956), Benhammou Ahmed (54943), Boubakri Abdelaziz (54946), Alami Saâd (54948), Kharji Mohamed (54957), Lamniâ Mohamed (54964), Labrouzi Meziane (54960), Laghmari Abdellal (54962), Benmassâoud Ahmed (54965).

*** Manifestants du 14 décembre 1990 : 90 blessés par les balles de l'armée, et incarcérés à la prison civile de Fès.**

Lagouira Abdellatif (condamné à 3 ans), Tamouh Ayachi (5 ans), Hamman Benaïssa (3 ans), Mafid Thami (3 ans), Aftet Hammad (18 mois), Kanzouz Mohamed (1 an, a purgé sa peine), Enhari Mohamed (18 mois), Amila Mohamed (20 ans), Elamraoui Amara (6 mois, a purgé sa peine), Nadif Mohamed (3 ans), Tamimi Abderraham (2 ans), Adel Mohamed (12 ans), Haïti Bouchta (n'est pas encore jugé en raison d'hospitalisation depuis décembre 1990).

Les jugements des détenus étudiants de Fès arrêtés le 10/3/92 et jugés le 29/4/92.

Nom et prénom, n° d'écrou, peine:

ARRAOU Ali, 54952, 1 an
BEN HAMMOU Ahmed, 54943, 6 mois
MENAI Mohamed, 54964, 6 mois
LAOUI Aziz, 54967, 1 an
CHERKAOUI Abdelhafi, 54963, 1 an
GHAZOU Ahmed, 54935, 6 mois
BOUCHIBTI Faiz Aziz, 54954, 6 mois
EL OUAZZANI Salah, 54938, 1 an
BOUGHAZI Habib, 54940, 1 an
MEJGHIRROU Mohamed, 54945, 8 mois
NOUAYTI M'Barek, 54937, 6 mois
BAKHOUYA Larbi, 54953, 6 mois
ER-RIYACHI Mohamed, 54944, 6 mois
BOUBEKRI Abdelaâziz, 54946, 6 mois
LABROUZI Meziane, 54960, 6 mois
BODOR Abdelhak, 54950, 6 mois
LAARAI Abderrazzak, 54958, 6 mois
BEN HADDOU Saïd, 54934, 2 mois
ACHAHID Adnan, 54955, 6 mois
KHATTARI Abdelouahed, 54936, 6 mois
ETTAYEBI Mohcine, 54951, 8 mois
ACHAHBOUN mohamed, 54939, 1 an
EL JOUNI Abdeslam, 54949, 8 mois
BEN ADADA Driss, 54947, 1 an
JALAL Driss, 54947, Innocent
BEN MASSAOUD Ahmed, 54965, "
SABER Brahim, 54966, "
BELKHAMAR Driss, 54933, 1 an sursis
MOUBTASSIM Kamal, 54959, 1 an
El Alami Saâd Ben Tahar, 54948, 1 an
KHARJI Mohamed, 54957, 6 mois
LAGHMARI Abdelhamid, 54962, 6 mois
RACHID Mohamed, 54941, 6 mois
NASSIRI Mohamed, 54942, 6 mois
KANDOURI Kabbour, 54961, 6 mois

COMMUNIQUE DE SOLIDARITE DES DETENUS ISLAMISTES DANS LA PRISON CENTRALE DE KENITRA

Dès son arrivée de la prison civile de Mekhnès à la prison centrale de Kénitra, le chef surveillant nommé «El Ghazi» n'a pas cessé de nous provoquer, de nous vexer et de nous causer des problèmes inutiles.

Il a agressé un de nos frères en employant à cette fin deux prisonniers de droit commun armés de couteaux pour nous intimider et nous menacer de tuer l'un d'entre nous, ce qui nous a obligés à protester et à nous plaindre auprès des personnes responsables le 5/1/92. Nous avons constaté que la Direction locale de la prison l'avait chargé seulement de travailler à l'extérieur de la détention.

Le 14/4/92, nous avons été surpris de sa rentrée de nouveau à l'intérieur de la détention, ce dernier a profité de cette occasion pour agresser violemment notre frère Oukil Mustapha en essayant de la frapper si ce n'était pas l'intervention rapide de quelques gardiens, qui étaient dans la même place.

Nous les soussignés disons notre solidarité totale avec notre frère en même temps nous dénonçons les pratiques sadiques et sauvages de ce gardien, qui a fait preuve à plusieurs reprises qu'il est sous couvert d'autres responsables haut placés qui ont pu bloquer notre plainte jusqu'à présent. Et c'est pour cela que nous réclamons aux responsables concernés d'intervenir pour mettre fin aux actes de ce gardien aberrant et d'assumer toute responsabilité de ce qui en résulte.

(14 signatures)

COMMUNIQUE DE MARRAKECH

Au moment où se développe notamment la conscience de la nécessité de la défense des droits de l'homme, de la lutte pour les libertés démocratiques et de mettre fin à l'autoritarisme politique au Maroc, les responsables des appareils d'Etat s'ingénient à camoufler la réalité politique dans notre pays, caractérisée par l'étouffement de toute opinion opposée au pouvoir en place et à sa politique, en ressassant la chanson de la «démocratie» et de «l'Etat de droit». L'intervention du ministre de l'intérieur et de l'information, Driss Basri, dans le cadre du reportage diffusé par Antenne 2 le 9 mars 1992 en est une autre illustration. Ce dernier a prétendu qu'il n'y avait pas maintenant et qu'il

n'y avait pas auparavant de détenus pour des opinions politiques pour deux raisons essentielles : d'abord, le Maroc est une démocratie et toute démocratie ne peut coexister avec la présence ou l'existence de délits politiques ; en second lieu, au Maroc il y a un Etat de droit et comme tel, le pouvoir judiciaire y remplit en toute indépendance ses fonctions de contrôle et garantit essentiellement les droits de la défense».

Ces prétentions du Ministre de l'intérieur n'ont rien de nouveau. Ce responsable a pris l'habitude de lancer de temps à autre de ridicules allégations, surtout en ce qui concerne la violation des droits de l'homme par les appareils de répression qu'il dirige. Sa dernière déclaration n'est qu'une nouvelle tentative désespérée de masquer la réalité désastreuse des libertés publiques. Les poursuites, les enlèvements, la détention arbitraire et la torture qui va parfois jusqu'à la mort restent monnaie courante contre les opposants politiques et les citoyens dans les caves de la police. De même, il n'y a pas de justice indépendante dans notre pays. Les procès formels, les condamnations abusives, le bafouement des droits de l'accusé et de la défense demeurent le trait saillant, surtout dans les poursuites des détenus d'opinion. Ceci en plus de la persistance de l'Etat de nier l'existence de détenus politiques malgré la présence de centaines d'entre eux dans la plupart des prisons marocaines, auxquels s'ajoutent plusieurs disparus dont le sort est toujours inconnu.

La répression et la persécution politiques sont devenues une particularité de «l'Etat de droit» dont parle le Ministre de l'intérieur et un des aspects de l'oppression qui s'abat sur les masses populaires.

Nous détenus politiques (Groupe de Marrakech) soussignés, tout en constatant que la déclaration du Ministre de l'intérieur marocain à Antenne 2 est incapable de voiler la détérioration de la situation des droits de l'homme dans notre pays et la nature despotique de son Etat, exhortons toutes les forces démocratiques et progressistes à soutenir notre peuple dans sa lutte pour la réalisation de ses aspirations profondes au progrès et à la démocratie effective.

(Prison civile de Marrakech, le 27/3/92. 6 signatures)

LETTRE OUVERTE

M. Le Ministre de la Justice,
M. Le Ministre de l'Intérieur,

Depuis mon arrestation en janvier 1984, ma famille subit de manière systématique les harcèlements et les tracasseries de la police politique, consistant soit dans la surveillance étroite de notre maison, voire son envahissement inopiné de temps à autre, soit la convocation aux locaux de la police de certains membres de ma famille.

Ces agissements, contraire à toutes les lois, chartes internationales et aux droits de l'homme les plus élémentaires, ont connu dernièrement une intensification injustifiée, qui a été

couronnée par l'arrestation de mon frère Youssef El Atrouz et de mon cousin Abderrahim Ezzemmouri et leur traduction devant le Tribunal avec des chefs d'inculpation infondés («atteinte à l'ordre public et à la majesté du roi»).

On ne peut attribuer cette arrestation au pur hasard. Toutes les circonstances qui l'ont entourée laissent apparaître, en effet, sans équivoque, que le but recherché est d'opprimer ma famille et d'ajouter à ses peines.

Je me demande : est-ce à tel point que ma famille tient éveillé «l'appareil de sécurité» pour qu'on la surveille étroitement, on recense ses mouvements et on menace d'arrêter ses autres membres ?

Je proteste énergiquement contre ce que subit ma famille et vous demande d'intervenir pour assurer la protection de ma famille.

Agréez, Messieurs, ma haute considération.

Signé : Abdellatif El Atrouz, détenu politique (condamné à 10 ans), prison civile de Marrakech, n° d'écroû 45207.

Daté : le 5 mai 1992.

N.B. : les deux détenus en question ont été condamnés le 14 mai à 5 ans de prison et à 1000 DH d'amende chacun.

COMMUNIQUE

La famille de notre camarade Abdellatif El Atrouz a connu l'arrestation de son fils Youssef El Atrouz et de Abderrahim Ezzemmouri (cousin de notre camarade) lors de leur participation aux manifestations ouvrières du 1er mai à Marrakech ; ils ont été jetés en prison avec des chefs d'inculpation infondés («atteinte à l'ordre public et à la majesté du roi»), et condamnés à 5 ans de prison ferme et à 1000 DH d'amende chacun.

Le même jour, certains éléments de la police politique ont essayé d'envahir la maison de la famille de notre camarade. faute de quoi, ils ont soumis la mère de notre camarade à un interrogatoire rigoureux sous une vague d'injures et de menaces.

Nous, détenus politiques soussignés, tout en s'adressant à toute conscience vive pour se solidariser avec la famille de notre camarade dans sa peine consistant dans l'arrestation de ses fils, arrestation qui s'ajoute à celle déjà ancienne de plus de 8 ans de notre camarade, nous protestons énergiquement contre ce qu'ont subi les membres de la famille de notre camarade.

Prison civile de Marrakech, le 14 mai 1992. 11 signatures.

COMMUNIQUE DE SAFI

Les ex-détenus Aharrath et Jouhari adressent ce communiqué pour dire leur inquiétude.

Nous, les deux ex-détenus politiques, dénonçons énergiquement la mise à mort lente de deux détenus politiques : Lakdour El Habib et Saïf Abderrahim, à la prison civile de Safi.

Nous avons appris (de sources concordantes) qu'ils sont dans un état critique, qui doit inciter tous les honorables en prison comme ailleurs à les soutenir ainsi que leurs familles, et à contribuer à les faire sortir de l'isolement qui leur est imposé dans l'enfer de Safi.

Nous signalons qu'ils souffrent toujours des répercussions de l'atteinte grave à leur système nerveux à l'issue de la longue grève de la faim qu'ils ont observée avec nous, et qui a duré 62 jours (du 4 juillet au 3 septembre 1984), et au cours de laquelle ont succombé les deux militants martyrs : Belhouari Mustapha et Douraïdi Boubker.

PRISON DE SAFI : UN TOMBEAU COMMUN

Depuis 1987, la prison civile de Safi est devenue un vrai tombeau commun, sous le règne de son directeur, Massad Mohamed, qui emploie tous les moyens d'oppression, dans le seul but d'exploiter les prisonniers. Environ deux mille âmes, condamnées à de lourdes peines, allant de dix ans à la perpétuité, y souffrent en silence, de la faim, de la maladie, des mauvais traitements, des châtiments corporels, de la torture et même de la mort à petit feu. Et pourtant, rien ne transpire, à l'extérieur, des souffrances et du désespoir de ces hommes en détresse, et de leur monde. Comme s'il existait une conspiration du silence...

Enfermés 22 heures sur 24, hiver comme été, dans des chambres de 18 m², WC de 1 m² inclus, ils sont entassés pêle-mêle, comme dans une boîte de sardines à 30 détenus par chambre et ne disposent que de 4 couvertures usées et d'un espace pour dormir, à même le béton dont la largeur ne dépasse guère celle d'une tombe.

Cet état désastreux est aggravé par la présence à longueur d'année des poux, des punaises, des cafards et des moustiques, vivant autour des déchets alimentaires déposés contre le sol dans les chiottes, parce que l'usage de la poubelle et l'emploi des produits insecticides est strictement interdit.

Naturellement, ces conditions inhumaines de détention, indignes d'ailleurs d'une nation qui prétend être un Etat de droit, provoquent une multitude de maladies dont la guérison dépend uniquement de la providence, puisque la visite et les soins médicaux sont réservés seulement à l'élite payante. Que de décès donc à déplorer, à la suite de maladies non traitées ou de cas urgents non hospitalisés à temps, durant ces cinq années... !

Quant au ravitaillement que leur octroie l'administration pénitentiaire, le directeur s'empare d'une bonne partie, laissant ainsi les détenus affamés. Il perçoit aussi des « pots-de-vin » réguliers des fournisseurs particuliers de l'établisse-

ment en matière de légumes, de pain et de viande, pour accepter leurs marchandises pourries, que même un chien repousserait d'un air dédaigneux. Et pour conserver ses intérêts illégaux, il a instauré une « brigade de torture », faisant régner la peur et la terreur. Les gardiens, Chihab et lobaï, ont acquis la misérable réputation de sadiques, agressent pour leur compte, librement les détenus des maigres ressources matérielles qu'ils reçoivent de leurs familles. Quelques canailles malfaisantes, choisies parmi les détenus, contribuent à l'application de cette loi de la jungle, et sont toujours prêts à témoigner en faveur du directeur, en cas de visites étrangères (*). En échange de leurs services et de leurs bons offices dans le maintien de l'ordre, on leur accorde quelques avantages matériels, et on ferme les yeux sur leurs méfaits. Pourtant le code de la procédure pénale prévoit une tournée trimestrielle d'une Commission d'inspection locale de la prison, composée entre autres du Gouverneur, du Procureur, ou de leurs représentants et d'un médecin, chargé de veiller aux bonnes conditions de détention, que ce soit d'une commission ou l'inspection de l'administration pénitentiaire, aucune d'elles ne s'est jamais rendue sur les lieux depuis très longtemps, laissant par conséquent le directeur, roi dans son petit royaume avec les pleins pouvoirs.

Dans ce cas là, qui entendra alors le cri étouffé de ces infortunés ? Quelle est la cause de la tentative d'évasion de novembre 1987 ? Quel détenu pourra prétendre à ses droits légitimes, même octroyés par l'administration pénitentiaire en matière de nourriture, de produits d'entretien ou de soins médicaux ? Ceux qui ont eu l'audace de les revendiquer n'oublieront pas de sitôt leur cruelle expérience.

Le cas du détenu, Alaoui Moulay Slimane, est devenu légendaire en 1988. Condamné à perpétuité, il était battu à coups de fouets et torturé plusieurs fois en l'espace de deux ans. Bilan : deux doigts de pied sont cassés, ainsi que deux dents et le poignet de la main droite ; les doigts ankylosés pour toujours à force d'être enchaînés debout à la façon moyen-âgeuse au cachot, jour et nuit pendant 15 jours. Il a dû briser les menottes et avaler les deux pièces de la chaînette, ce qui a nécessité son transport d'urgence à l'hôpital de Safi, puis à ceux de Marrakech et de Casablanca, pour pouvoir être sauvé de justesse et enfin être transféré à la prison centrale de Kénitra.

En 1989, 9 détenus de droit commun avaient l'intention d'exiger la présence du directeur général, afin de remédier à cette situation affreuse. Dénoncés par une crapule, ils ont été battus à coups de cables électriques durant tout un après-midi, les pieds ensanglantés, le corps bleui ; ils avaient passé 33 jours au cachot, enchaînés debout contre la porte durant 15 jours, entièrement nus, alors qu'il pleuvait, avec un demi pain pour toute nourriture et des coups de pieds et de poings quotidiens. Ils sont sortis morts-vivants, deux ont perdu la raison pendant des mois. Ils étaient privés de tout soin médical. Pour le rapport adressé à la direction de l'administration pénitentiaire : « découverte de cuillères affûtées

devant servir à une tentative d'évasion» !! Et non par tentative de revendication des droits légitimes de ces prisonniers comme c'est le cas. Mais qui peut contredire le directeur? En 1990, aucune sanction n'a été prise à l'encontre du gardien Chihab, qui avait en pleine séance de torture frappé d'un coup de pied en plein visage un détenu borgne, le rendant ainsi complètement aveugle. Qui s'est soucié depuis du sort dramatique de ce pauvre jeune aveugle ?

En 1992, d'autres détenus de Kénitra, nouvellement arrivés à Safi, ont connu le même sort que leurs prédécesseurs. Toujours pour la même raison : leurs droits. L'un d'entre eux, après avoir subi la torture, les traitements inhumains, le cachot et l'isolement, s'est vu acculé aujourd'hui à tenter de se suicider, après quatre mois de lutte. Pourquoi ne s'est-il pas suicidé donc, durant les 13 ans qu'il a passés ?

La liste est longue, mais à qui se plaindre, si M. Massad est bien couvert par le directeur général ? Si, on fait croire le directeur de la prison de Safi lui-même ?

Cependant, si personne ne devine de quel mal purulent souffrent les deux mille âmes damnées, le geste de ce suicidé en est aujourd'hui la preuve irréfutable. Et cette fois-ci, l'affaire ne passera pas inaperçue, car elle sera portée à la connaissance de l'opinion publique, aussi bien nationale qu'internationale.

Quand donc sera entendu le cri asphyxié de ces mortsvivants ? Il est temps que les organisations humanitaires nationales et étrangères demandent le droit à visiter cette prison-enfer.

(*) Quelques mois après l'arrivée de l'actuel directeur en juillet 1987, une inspection est venue à la prison de Safi pour enquêter sur le contenu d'un rapport publié dans un journal marocain. Le détenu de droit commun, «Boumia», bras droit de M. Massad à la prison d'Agadiz, avait obligé un autre détenu étranger à donner sa voiture, une «R-12», comme cadeau au directeur, seulement pour lui réserver un petit coin pour dormir tranquillement. Le détenu «Boumia», transféré à la prison de Safi, reprenait le pouvoir, le même jour de l'arrivée de M. Massad à la prison de Safi. Il lui a fallu nier l'histoire de la «R-12» devant la commission d'enquête pour garder le pouvoir jusqu'à nos jours.

Détenu de conscience : Moussadak Abdelhak. N° d'écrou 21825. Prison centrale de Kénitra.

COMMUNIQUE

Nous, soussignés, détenus politiques à la prison civile de Fès (étudiants à la faculté de Sciences), nous rappelons à l'opinion publique internationale démocratique que nous avons mené une grève de la faim avertissante de 48 heures le 22 et 23 avril 1992, suivie de l'entrée d'un premier groupe dans une grève de la faim ouverte dès le 8/5/92, et jusqu'à l'écriture de ce communiqué nous n'avons reçu aucune réponse.

Une nouvelle fois, nous insistons sur notre droit à l'enseignement et nous annonçons -comme un 2ème groupe- l'entrée dans une grève de la faim ouverte à partir du vendredi 22/5/92 en demandant:

- la nécessité du règlement de notre situation d'enseignements surtout en ce qui concerne le problème des travaux pratiques (TP).

- assurer les conditions adéquates afin de poursuivre nos études aussi bien que d'avoir les programmes, les livres et l'amélioration de notre situation pénitentiaire.

- Enfin, nous exhortons toutes les forces démocratiques du monde ainsi que toutes les organisations de défense des droits de l'homme de nous soutenir dans notre lutte.

(7 signatures. Le 18/5/92)

APPEL DE MUSTAPHA MERIZAK

(n° d'écrou 37664. Prison civile de Fès)

Appel à tous les démocrates en France et ailleurs,

Encore une fois, je décide d'entamer une autre grève de la faim à partir du 23/4/92 jusqu'à ce que les responsables marocains entendent ma voix.

Je suis un détenu d'opinion, condamné à 5 ans de prison ferme depuis 1988, étudiant en 3ème cycle de sciences économiques (1ère année de DEA), militant au sein de l'UNEM, alors que depuis l'année dernière une amende fiscale (séparée de mon procès du 24/7/89) vient s'ajouter à la condamnation de 5 ans de prison (il s'agit de 3605 DH).

J'ai refusé cette façon de m'écraser par un refus total, en adressant beaucoup de lettres aux responsables et je suis entré dans une série de grèves de la faim : 48 heures les 24 et 25/9/91, et 48 heures les 9 et 10/10/91, et une autre allant du 21 au 30/10/91.

Et puisque je n'ai rien reçu, aucun résultat favorable, je m'adresse encore une fois à tous les démocrates en France et à toutes les organisations humanitaires pour qu'ils m'aident à éliminer cette fameuse amende fiscale illégale.

DE FES...

5 témoignages nous sont parvenus de la prison civile de Fès. Ils retracent tous, sensiblement, le même parcours, dans l'horreur, de l'arrestation à l'incarcération. Ils sont signés de:

- Slali Abdelfdid (n° d'écrou 54017), né en 1966 au Douar Mjdama, province de Taounate. Etudiant en Physique-Chimie.

- Mohammadine Habib (n° d'écrou 43464), né en 1962 à Tahala, dans le Nord-est, licencié en Philosophie, poursuit ses études de 3ème cycle en prison.

- El Hamdaoui Abdelaziz (n° d'écrou 54015), né en 1970 à Ouatt El Haj, Maroc oriental, étudiant de 4ème année de Physique (option Physique nucléaire).

- Amouri Aziz (n° d'écrou 54025), né en 1971 à Fès. Etudiant de première année en Histoire-géographie.

- El Fallahy El Bachyr (n° d'écrou 54026), né en 1968 à Outat El haj, poursuit ses études en Biologie-géologie.

Un comité pour la libération de Noubir AMAOUI s'est créé à PARIS (c/o CAIF 46, rue de Montreuil, 75012) et un appel international a été lancé;

(...) Nous demandons aux autorités marocaines de:

- libérer sans délai, le secrétaire de la CDT;
- de mettre un terme à l'emprisonnement politique, la séquestration illégale et aux restrictions des libertés fondamentales;
- et de se conformer aux chartes et conventions universelles qu'elles ont signées dans ce domaine.

(...)

Témoignages de solidarité, appels de la plupart des organisations humanitaires et centrales syndicales, plaintes contre le gouvernement marocain, propositions de résolutions au parlement européen, les voix sont unanimes dans la condamnation du régime de Hassan II.

Au Maroc s'est constitué un comité AMAOUI, avec le docteur Bouzoubaâ, Zaâzaâ, Aït Bennaceur et une journée de solidarité avec le militant syndicaliste a été décidée.

CONFEDERATION DEMOCRATIQUE DU TRAVAIL
BUREAU EXECUTIF.

L'UNION GENERALE DES TRAVAILLEURS AU MAROC
BUREAU EXECUTIF.
CASABLANCA, le 30 Avril 1992.

Monsieur le Directeur Général

92 / 166

du B.I.T

- Genève -

Objet : Plainte contre le

Gouvernement Marocain.

Monsieur,

La situation syndicale au Maroc ne cesse de se détériorer.

En effet, au moment où la classe ouvrière marocaine a le plus besoin d'un dialogue véritable capable de résoudre les problèmes les plus graves et de satisfaire les revendications urgentes, le Gouvernement Marocain intente un procès inique contre NOUBIR El Amaoui, Secrétaire Général de la CDT et le fait condamner à 2 ans d'emprisonnement ferme.

Cette affaire va à l'encontre des principes les plus élémentaires des droits syndicaux, des Droits de l'Homme et de la justice.

Nous vous soumettons les conclusions des avocats de la défense et les positions de l'Organisation Marocaine des Droits de l'Homme (OMDH) qui résument l'essentiel des violations enregistrées dans cette affaire.

Nous vous demandons de soumettre notre plainte à la Commission de la Liberté Syndicale en vue de son examen et d'intervenir auprès des Autorités Marocaines pour mettre fin à cette situation arbitraire, et ce par la libération immédiate et inconditionnelle de notre Camarade NOUBIR El Amaoui (...)

Dans la foulée, Driss Ghénimi, dirigeant régional de l'UGTM a été condamné le 19 mai à Sidi Slimane à 5 ans fermes pour atteinte verbale aux institutions sacrées du Maroc. Il a entamé une grève de la faim illimitée.

LETTRE

Abraham SERFATY

Au camarade et frère militant
Mohamed El Noubir El Amaoui

Très cher frère,

J'ai suivi les événements de ces dernières semaines au Maroc avec une grande colère contre la répression qui vous frappe mais aussi une grande fierté de voir un fils de notre peuple dirigeant de la classe ouvrière se dresser avec courage et fermeté contre la nature makhzen de l'Etat et poser clairement les conditions d'une véritable démocratie pour notre pays.

Très cher frère, par votre position courageuse vous avez montré à notre peuple la voie juste de la lutte pour la démocratie et la liberté. C'est cela qui a entraîné la vengeance du pouvoir makhzen contre vous, mais vous êtes un ferme militant de notre peuple et de sa classe ouvrière et vous avez montré tout au long de votre vie que la prison ne vous fait pas reculer.

C'est d'ailleurs cette fermeté et cette clarté dans votre position sur la démocratie qui a mobilisé autour de vous l'ensemble des forces démocratiques de notre pays, que ce soit au Maroc ou dans l'émigration, et galvanisé leur détermination à lutter pour votre libération immédiate et sans condition. Cette bataille est ainsi devenue une bataille clé pour arracher la démocratie dans notre pays et le droit des travailleurs à lutter pour une vie digne et libre.

Très cher frère, en cette bataille, vous le savez depuis le premier jour de votre emprisonnement, vous pouvez compter sur mon appui total et sans réserve.

Je vous adresse, très cher frère et camarade, l'expression sincère de ma chaleureuse solidarité militante et vous prie de transmettre à votre famille ma fraternelle affection.

Paris le 14 Mai 1992

INTERVIEW DE NOUBIR AMAOUI

À "EL PAIS"

VIOLATIONS DES DROITS ET DE L'IMMUNITÉ DE LA DÉFENSE

Communiqué du Bureau de l'Association des Barreaux du Maroc

Le Bureau des Barreaux du Maroc a tenu, le 18 avril 1992 une réunion au siège du syndicat des barreaux à Casablanca. Après avoir passé en revue les conditions du déroulement du procès de Monsieur NOUBIR EL AMAOUI secrétaire général de la Confédération Démocratique du travail, suite à la plainte déposée contre lui par le gouvernement, et à la lumière de ce qu'a connu le procès:

- atteinte à l'immunité de la défense, violations de ses droits. Le Bureau de l'Association dénonce les violations qu'a subi la défense, aussi bien lors des dernières séances, qu'à l'occasion de leur tenue et particulièrement :

- les entraves, humiliations et difficultés perpétrées par la police à l'encontre des avocats lorsqu'ils devaient franchir les multiples barrières dressées tout le long du chemin conduisant au tribunal et ce, sur des centaines de mètres et qu'il leur fallait, plusieurs fois de suite présenter et la carte professionnelle et la robe en même temps ; cela, en dépit de l'intervention du bâtonnier à certains moments. Dénonce les atteintes à la dignité, les agressions et les arrestations abusives dont a été l'objet un certain nombre d'avocats sur le chemin du tribunal ou dans l'enceinte de celui-ci. Dénonce l'attitude négative de la présidence à ce sujet.

- expulsion de la salle d'un des avocats dans l'exercice de ses fonctions, dans la défense de Monsieur Amaoui sur ordre du président du tribunal, aidé en cela par le parquet pour l'exécution de cette décision.

- recours à différents moyens illégaux pour empêcher les plaidoiries des avocats, privation d'intervenir pour beaucoup



d'entre eux, limitation du nombre de plaidoiries et de la durée de celle-ci, et l'interdiction de plaider au reste des avocats lors de la dernière séance, et dont les noms figuraient sur la liste des plaidoyers remise à la présidence.

- l'atmosphère créée par la présidence, qui se distingue par les entraves morales et matérielles, ayant accompagné le déroulement du procès; entre autres, la prolongation des audiences jusqu'à une heure tardive de la nuit...

- expulsion des confrères algériens venus assister au déroulement du procès.

Le Bureau de l'Association devant ces graves événements qui constituent un précédent unique:

1) Condamne tous les abus dont les avocats ont été l'objet, tant qu'à l'extérieur du tribunal que dans son enceinte, et dénonce les agressions corporelles et les humiliations qu'on leur a fait subir.

2) Dénonce vigoureusement l'interdiction faite aux avocats et les manoeuvres entreprises afin de les empêcher d'accomplir leur mission.

3) Déclare que toutes ces pratiques, outre qu'elles constituent une violation flagrante de l'immunité, de l'indépendance et de la liberté de la défense, illustrent de manière manifeste, et regrettable, l'atteinte et le détournement de l'indépendance et de la neutralité de la justice.

4) Demande aux responsables d'assumer leur pleine responsabilité, en assurant l'immunité et l'indépendance de la défense et à lever toutes les entraves, d'où qu'elles proviennent, qui pèsent sur elle, et en préservant l'indépendance de la justice en tant que seule garantie de l'Etat de droit et de la stabilité.

question:

Est ce que vous allez appeler à une grève générale?

réponse:

Je ne peux vous donner la réponse. La question doit être posée au gouvernement. Vous pouvez prendre le téléphone et appeler le premier ministre, M. AZEDINE LARAKI et lui demander si le gouvernement veut que les syndicats appellent à une grève générale est ce que vous voulez, monsieur, que le Maroc vive une situation de véritable guerre civile? C'est là la question.

Les deux grèves générales au Maroc qui ont eu lieu en 1981 et 1990, ont fait plusieurs morts. N'avez-vous pas peur, cette fois, que se produise la même situation?

Nous, nous ne pouvons pas commettre d'erreur, mais en même temps, nous ne pouvons laisser passer toute occasion qui se présente. Nous faisons face à l'oligarchie et au pouvoir. De larges secteurs de la société sont en grève et nous, nous n'avons d'autre option que la lutte.

Quelles sont les issues à la crise?

Depuis cinq ans, nous les cherchons. Les partis de l'opposition sont unis, ce qui représente, en soi, un succès pour la classe ouvrière. La lutte de l'opposition s'articule autour de trois grands axes :

-La révision radicale de la constitution, la négociation des revendications sociales, et, la souveraineté nationale avec le référendum au Sahara. Toutes ces formes de lutte et ces revendications sont liées entre elles. Le mécontentement est grave et la situation est fragile. Le Maroc a besoin pour commencer, d'une révision radicale de la constitution. C'est ce que nous sommes en train de faire.

On a l'impression que l'histoire se répète et que notre entretien d'aujourd'hui, est identique à celui que nous avions eu à la veille de la grève générale de 1990. Ne le voyez-vous pas ainsi?

La situation actuelle est pire que celle de décembre 1990. A l'époque nous avions réussi à engager des négociations et ceci avait permis de reporter la grève générale. Pour ces dates, le Conseil National de la Jeunesse avait annoncé qu'il allait créer cent mille emplois. Maintenant c'est pire.

Comment peut-on rompre le cercle vicieux?

Le pouvoir de l'opposition paraît de plus en plus fort. Nous nous considérons comme une alternative de l'avenir, mais en même temps, nous devons faire tout ce qui est possible pour que la situation ne soit pas bloquée. Nous devons progresser en démontant, petit à petit, notre ennemi dans cette lutte, il n'y a pas de K.O., mais une accumulation. Il existe une différence drastique entre la lutte menée par un militant et celle menée par un joueur de cartes. Le militant accumule, alors que le joueur veut gagner sur les champs. Nous, nous sommes des militants. Mais notre interlocuteur est constitué d'un groupe de voleurs qui n'ont pas d'avenir, ils se sont rendus fous à tel point qu'ils ne nous considèrent pas comme des citoyens, mais nous, nous les considérons comme des consuls. Le pire est qu'un jour ils ne trouveront même pas un bateau qui les emmènera hors du pays.

Vous n'avez pas peur de dire ces choses?

Après cette terrible arrestation en 1974, rien ne me fait peur. Nous étions, pendant un an et demi, dans un centre de détention secret et notre unique conviction était d'aller de l'avant. Si à l'époque nous avions gardé le silence ou arrêté, la situation aurait été pire encore. Nous étions enterrés. C'est dans ces tombes que nous avons enterré la peur. Celui qui est disposé à assumer des responsabilités doit être disposé également, à en assumer les conséquences.

PARLEMENT EUROPEEN

Plusieurs propositions de résolution, concernant l'emprisonnement de Noubir Amaoui, ont été déposées à Strasbourg le 10 juin. Elles n'ont pas été retenues pour passer en procédure d'urgence le 11. Elles seront représentées à la session de juillet.

Nous donnons là quelques extraits significatifs

-MM. Gutierrez Diaz, Bontempi, au nom du groupe GUE
Le parlement européen (...)

1. dénonce énergiquement l'emprisonnement arbitraire de M. Noubir Amaoui et demande sa libération immédiate;
2. considère que cette condamnation pour un délit d'opinion constitue un acte de répression politique et un attentat contre la liberté d'expression;
3. demande au conseil et à la commission que, dans le cadre des relations politiques, économiques et commerciales entre la communauté et la Maroc, qu'ils exigent la libération immédiate de M. Noubir Amaoui;
4. demande au gouvernement marocain de mettre fin à sa politique de violation des droits de l'homme, tout en soulignant que les atteintes à ces droits auront des conséquences sur les relations bilatérales;
5. charge son président de remettre la présente résolution au conseil, à la commission, aux ministres des affaires étrangères réunis dans le cadre de la Coopération Politique Européenne et au gouvernement marocain.

-MM. Wurtz, Miranda Da Silva, Ephremidis au nom du groupe «coalition des gauches»
Le Parlement européen (...)

3. demande au conseil, à la commission et aux gouvernements des Etats membres qui ont des relations privilégiées avec le Maroc de conditionner ces relations au respect des droits de l'homme.

- Les députés Max Siméoni, Winnie Ewing, D. Piermont, H. Barrera au nom du groupe Arc en Ciel
Le Parlement européen (...)

2. demande aux autorités marocaines de mettre un terme aux emprisonnements politiques, aux séquestrations illégales et aux restrictions des libertés fondamentales et de se conformer aux chartes internationales qu'elles ont signées dans ce domaine;

-Raymonde Dury
Le Parlement européen (...)

1. invite les autorités marocaines à libérer au plus tôt les prisonniers politiques détenus dans les deux sus-nommés et Ahmed KAYAR détenu depuis 20 ans,
2. estime nécessaire et urgent l'envoi d'une mission médicale auprès d'Abderradim SAIF afin qu'il reçoive l'assistance dont il a un urgent besoin.

3. souligne que son attitude envers le protocole financier CEE-Maroc dépend d'une évolution suffisamment positive en matière des droits de l'homme dont la situation des prisonniers d'opinion est un des critères d'évaluation.

Renée Conan et Brigit Cramon-Daiber pour le groupe des Verts

Le Parlement européen

- A. Inquiet par la répression au Maroc dont sont victimes les démocrates, et plus particulièrement les syndicalistes, alors même que le gouvernement marocain déclare vouloir s'engager dans un processus de démocratisation
- B. Considérant l'arrestation de Noubir AMAOUI, secrétaire général de la Confédération Démocratique du Travail, et sa condamnation à deux ans de prison le 17 Avril 1992
- C. Considérant qu'en accordant un entretien au journal «El Pais» au cours duquel il a dénoncé la corruption et les malversations Noubir Amaoui a exercé son droit à l'expression
- D. Considérant que au cours du procès les droits à la défense de Noubir Amaoui ont été bafoués et les avocats parfois agressés physiquement
- C. Considérant les atteintes à la liberté de la presse qui ont suivi le procès, et notamment l'interdiction du journal «Houriat El Mouwatin» (Liberté du citoyen) et les violences subies par le directeur du quotidien «Anoual» M. Gouarl durant le procès de Noubir AMAOUI
- D. Considérant l'arrestation et la condamnation à cinq ans de prison le 18 mai 1992 de Driss GHNIMI, secrétaire régional de l'Union générale des travailleurs marocains, en fait pour avoir soutenu une grève de travailleurs agricoles.
- E. Considérant que durant ce procès également s'est tenu au mépris des droits de la défense, refusant la liste des témoins déposée par les avocats de Driss GHNIMI.
- F. Considérant que ces événements ont lieu à la veille d'élections générales et visent à faire pression sur l'électorat, en contradiction avec le discours affiché de volonté des autorités marocaines de démocratisation
- G. Considérant qu'en fait l'arrestation et la condamnation de Noubir AMAOUI sont liées à d'autres déclarations qu'il a faites au journal «Houriat El Mouwatine» dans lesquelles il exprimait sa revendication d'une monarchie parlementaire respectueuse des droits fondamentaux des citoyens confrontés à une situation économique et sociale désastreuse.

1. Condamne l'arrestation et la condamnation de Noubir AMAOUI et de Driss GHNIMI.
2. Demande la libération immédiate de Noubir AMAOUI et de tous les prisonniers politiques
3. Demande le respect des droits de l'homme conformément aux conventions et traités auxquels est partie le Maroc.
4. Souhaite que le Maroc s'engage enfin dans un processus de démocratisation

Le régime marocain multiplie les procès contre la presse et le syndicalisme

OPERATION BOUCHE COUSUE

Le directeur du quotidien « Anoual » sera jugé, lundi prochain, à Rabat. Deux de ses confrères comparaîtront le 13 mai, à Casablanca « Houryat Al-Mouwaten » vient d'être interdit pour avoir repris les propos du secrétaire général de la Confédération démocratique du travail qui purge une peine de deux ans de prison. Roland Leroy a adressé un message de solidarité aux journalistes poursuivis

Le procès de Hocine Gouar, directeur du quotidien « Anoual », qui devait s'ouvrir lundi à Rabat, a été reporté d'une semaine. Pour la première fois plus de 1.000 membres du barreau marocain s'étaient portés sur les rangs afin d'assurer la défense de l'un des nombreux journalistes poursuivis ces derniers jours pour délit d'opinion. Deux avocats français, William Bourdon et Nathalie Courgibet,

avaient été mandatés comme observateurs par la CIMADE, l'Association des juristes démocrates et Reporters sans frontières. Hocine Gouar, qui dirige le journal de l'Organisation pour l'action démocratique et populaire (OADP) est poursuivi en vertu de l'article 55 du code de la presse qui interdit aux médias de rendre compte d'un procès lorsque celui-ci concerne des « diffamateurs » du régime.

La justice marocaine lui reproche donc d'avoir osé faire état du procès intenté à Noubir Amaoui, secrétaire général de la Confédération démocratique du travail, condamné à deux ans de prison ferme le 17 avril, à la suite d'une interview accordée au quotidien espagnol « El País ». Entretien dans lequel le dirigeant syndical ne mâchait pas ses mots.

Avant-hier, le palais de justice de Rabat était en état de siège. De nombreuses forces de police avaient créé un no man's land, refoulant le public avec violence. Abdallah Zaïza, ancien détenu politique, victime de tortures avant d'échouer à Kénitra en compagnie de Abraham Serfaty, a été brutalement agressé. Son périodique, « Houryat Al-Mouwaten », vient d'être interdit de parution pour avoir, lui aussi, publié un entretien avec Noubir Amaoui et, dans son avant-dernière édition, une enquête sur le bagne de Tazmamart.

Dès le début de l'audience le coordinateur des avocats marocains, Me Mohamed M'Rini, membre du secrétariat de l'OADP, a dénoncé « l'agression sanglante » contre Abdallah Zaïza, et « les entraves opposées à la presse ». Il a demandé au président de « lever l'état de siège », mettant l'accent sur l'absence de « caractère public » des débats,

et sur « le climat de tension régnant aux abords du palais. Plutôt que de lever l'état de siège, le président a choisi de lever la séance.

L'offensive contre la presse progressiste s'est étendue au quotidien « Al-Ittihad Al-Ichiraki » : son directeur, Mohamed Brini, et l'un de ses journalistes, Abdelkader Al-Haimer, doivent comparaître le 13 mai devant la cour d'appel de Casablanca. Ils avaient, le 7 décembre 1990, été condamnés à trois mois de prison avec sursis et à une forte amende pour diffamation, après avoir publié une enquête sur le fonctionnement de l'appareil judiciaire dans la ville.

Roland Leroy, directeur de « l'Humanité », a envoyé un message de solidarité à Hocine Gouar, et aux journalistes poursuivis, exprimant l'attachement des journalistes communistes français au pluralisme et à la liberté d'expression.

Le Comité pour la libération de Noubir Amaoui (en France : CAIF, 46, rue de Montreuil, 75012 Paris) a lancé un « Appel international pour la libération immédiate du secrétaire général de la Confédération démocratique du travail », rappelant que : « D'autre part, des journalistes sont poursuivis, une publication vient d'être interdite et des avocats ont été malmenés. »

En frappant les syndicalistes et les journalistes progressistes, Rabat tente de réduire les deux seuls espaces de liberté qui lui résistent. Le régime, qui annonce des élections parlementaires, rurales, municipales, l'aménagement d'une Constitution qu'il n'a jamais respectée, veut faire peau neuve dans l'espoir de s'ancrer au projet européen. Pour ce faire, il avait rasé Tazmamart, libéré la plupart des prisonniers politiques, sans toutefois leur rendre leurs droits, notamment leurs passeports. Mais la répression demeure, et le régime royal reste une survivance moyennageuse à quelques encablures des côtes espagnoles. Comme pour la guerre coloniale au Sahara occidental, le gouvernement marocain a fait appel — reçu 5 sur 5 — à une opposition parlementaire qui n'est jamais, comme l'on dit à Westminster, que celle de Sa Majesté. Une figurante bien complaisante.

Mais dans un pays géré par la corruption, dont le gros de la population est toujours plus misérable, des organisations — notamment syndicales — et des journalistes de conviction refusent cette compromission. Il faut donc, au plus vite, les faire taire.

Claude Kroes

(L'Humanité 6 mai 92)

POUR « ANOUAL »

Des journalistes marocains, s'adressant à leurs confrères français, appellent ceux-ci à apporter leur signature au bas du texte suivant : « Nous, professionnels de la presse, après avoir pris connaissance de la traduction en justice le 4 mai 1992 du journal « Anoual » en la personne de son directeur, Hocine Gouar, membre du secrétariat national de l'OADP, pour avoir relaté les faits du procès de Noubir Amaoui, secrétaire général de la CDT, des irrégularités qui l'ont jalonné et les exactions et agressions dont des journalistes, des avocats et des personnalités politiques ont été victimes, rappelons notre attachement à la liberté de la presse (...). Nous considérons que porter atteinte au journal « Anoual » est un acte inadmissible qui vise à bâillonner non seulement ce journal, mais tout un peuple et par là enlève toute crédibilité aux discours de « démocratie » entendus ici et là. Nous exprimons notre totale solidarité avec le journal « Anoual » et son directeur, M. Hocine Gouar, et exigeons sa relaxation immédiate, l'arrêt des poursuites contre la presse marocaine et le respect des droits de l'homme (...). »

Les signatures peuvent être adressées à M. Ali Chahine, 25, rue Edouard-Vaillant, 93100 Montreuil. Tél. : 48.59.50.36.

L'AFFAIRE KOUCHNER

(L'Humanité 12 mai 92)

Dans une longue dépêche ampoulée, l'AFP, exprimant le sentiment du ministère des Affaires étrangères, précisait, lundi, que l'interview de Bernard Kouchner dans « Jeune Afrique » avait été effectuée le 2 avril, avant que le secrétaire d'Etat à l'Action humanitaire ne devienne ministre à part entière de la Santé et de l'Action humanitaire. Celui-ci affirmait que le Maroc était un pays plus démocratique que l'Algérie et qu'il se préparait à débarquer dans les camps sahariens, où Alger a regroupé les activistes islamistes arrêtés ces derniers mois. Les autorités algériennes ayant protesté contre cette volonté d'ingérence, Paris se contenta de préciser « qu'aucune demande n'a été faite » pour une telle mission. Mais les propos outrageants de Kouchner envers l'Algérie — et flatteurs pour la dictature de Rabat — n'ont suscité aucune condamnation formelle.

minimare

du Canard en chaîne
15 juillet 92

Extrait du dossier de candidature du Maroc à l'organisation de la prochaine Coupe du monde de football : « Maroc de la liberté et de la tolérance, de la quiétude et de la convivialité (...) » Des droits de l'homme et des prisons modernes aussi ?

DROITS DE L'HOMME AU MAROC

Le député communiste de Saint-Denis, Marcelin Berthelot, a déclaré, s'adressant au ministre des Affaires étrangères : « Il y a neuf mois, Abraham Serfaty revenait en France et l'on apprenait que plusieurs détenus politiques étaient relaxés des centres de détentions marocains... Des centaines d'étudiants, de syndicalistes, de militaires sont toujours emprisonnés dans les geôles marocaines... Noubir Amaoui, secrétaire général de la Confédération démocratique du travail et membre de l'Union des forces socialistes populaires, est incarcéré depuis le 17 avril à la suite d'un procès entaché d'irrégularités et condamné à deux ans de réclusion... Il semblerait qu'avant la fin de ce mois, Noubir Amaoui doive être à nouveau jugé... Entendez-vous rompre le silence du gouvernement français sur la condamnation abusive dont cet homme a été l'objet?... Que comptez-vous entreprendre auprès des autorités marocaines pour qu'elles s'engagent à garantir aux citoyens marocains toutes les libertés fondamentales... comme vous l'avez fait auprès de nombreux Etats? »

(L'Humanité 26 6 92)

Libération (Maroc) 26 juin 92

L'organisation marocaine des droits de l'homme (OMDH) a tenu lundi 22 juin 1992 à 17 heures à son siège à Rabat, une conférence de presse, lors de laquelle le Bureau national de cette organisation militante a répondu amplement aux différentes questions et interrogations des journalistes, tant nationaux qu'arabes et étrangers.

Libération, organe de l'USFP, a été présent à cette conférence de presse. Le camarade Larbi Benabdallah s'est demandé, auprès de l'OMDH, sur le programme d'action de l'organisation, en coordination avec les différentes composantes de la société civile : partis politiques nationaux d'opposition, centrales syndicales militantes et représentatives, associations culturelles, au vrai sens du terme, associations professionnelles et de la jeunesse marocaine, Unions des Ecrivains, des journalistes, des étudiants, des agriculteurs... etc, dans le but non pas d'améliorer les conditions de la détention politique, mais plutôt d'annuler ce phénomène absurde qu'on a toujours eu tendance à qualifier de la sorte...

Conférence
de presse
de l'OMDH

Pour qu'il soit
mis fin à
la détention
politique



... Dans leurs réponses à la question de Libération, les camarades Ali Oumlil et Maître Abdelaziz Bennani, ont tenu à réaffirmer les positions de principe de l'OMDH quant à la nécessité impérieuse, d'œuvrer dans tous les sens et en coordination avec toutes les composantes de la société civile, en vue de créer les conditions susceptibles de contribuer dans l'avenir à la réalisation de ce vœu noble, qu'est l'anéantissement pur et simple de la détention politique, vœu qui ne peut se concrétiser qu'au sein de l'Etat de droit et du respect des droits de l'homme.

Les organes de presse représentés à la conférence de presse, tenue par l'OMDH, avaient reçu au préalable un rapport détaillé intitulé : « Pour qu'il soit mis fin à la détention politique ». C'était à vrai dire un dossier répertoire des détenus politiques dans notre pays : détenus d'opinion, détenus dans des événements et manifestations, à la suite des grèves, détenus accusés de préparation de complots armés ou attentats pour des raisons politiques.

Le rapport de l'OMDH fait état de l'existence de 532 détenus pour des raisons ou affaires à caractère politique, un chiffre affreux qui nous oblige à doubler d'efforts militants et d'actions clairvoyantes, en vue de mettre en exergue et davantage le phénomène de la détention politique et pour réclamer ensemble la libération de tous les détenus politiques et des disparus, la solution du problème des exilés en leur permettant le retour à leur pays, tout en respectant leurs droits civils et socio-culturels dans le cadre d'un vrai Etat de droit et de pratique démocratique.

Abou Chaimae

CDT/UGTM/SNE Sup.

Journée nationale de solidarité avec Amaoui et Laghnimi

Une nouvelle grève générale n'est pas à écarter

Les sièges de la CDT à travers tout le Maroc ont abrité, dimanche, des meetings de solidarité avec les frères Noubir Amaoui et Driss Laghnimi, qui ont été une occasion pour dénoncer la politique gouvernementale et pour annoncer l'éventualité d'une autre grève générale, dans le cas où le gouvernement se refuserait à entamer un dialogue responsable.

Le meeting de Casablanca a été ouvert par le frère Abdelmajid Bouzoubaâ, secrétaire général-adjoint de la CDT, qui a donné lecture au message commun de la CDT, l'UGTM et le SNE Sup. adressé à la classe ouvrière à l'occasion de cette journée nationale et qui a développé trois axes :

1— Les actions de mobilisation et de solidarité à propos de l'arrestation du frère Noubir Amaoui, secrétaire général de la CDT et du frère Driss Laghnimi, membre du Bureau exécutif de l'UGTM.

2— Les développements du dossier revendicatif à la lumière du dernier mémoran-



CDT — UGTM

(Suite de la 1ère page)

dum syndical et du discours gouvernemental.

3— L'avenir de la lutte syndicale en rapport avec le combat pour la démocratie, menée par le peuple et les forces vives de la nation sur le front politique, constitutionnel et social ainsi que sur le plan des Droits de l'Homme.

Dans une allocution, le frère Abderrahman Lahrichi, membre du Bureau exécutif de l'UGTM, et qui assure l'intérim du frère Abderrazak Afilal en mission à Genève auprès de l'Organisation Internationale du Travail, a rappelé l'objet des meetings organisés en signe de solidarité avec les dirigeants syndicaux Noubir Amaoui et Driss Laghnimi qui est, a-t-il souligné, un ouvrier modeste dans une petite ville, qui n'assume pas de grandes responsabilités, qui ne donne pas d'interviews à la presse, mais qui dérange cependant.

En réponse à l'arrestation de ce dernier, l'UGTM, lors de son dernier congrès, a tenu à l'intégrer dans son Bureau exécutif. En fait, devait noter le frère Lahrichi, Amaoui et Laghnimi ne peuvent être que l'intitulé d'un grand volume portant les noms de centaines de victimes et de détenus qui, tous, sont concernés par cette journée de solidarité.

A propos de l'action commune, le frère Lahrichi a rappelé que celle-ci s'est illustrée de la façon la plus agissante le 14 décembre 1990 qui constitue pour le Mouvement national un jour historique. Il devait souligner que la lutte syndicale est une lutte en même temps sociale et politique indissociable. Cette lutte est menée dans le cadre de la Monarchie constitutionnelle et tend vers la mise en place d'un gouvernement et d'institutions représentatives.

De son côté, le frère Abdellhak Mantrache, secrétaire

général du SNE Sup., a considéré que la solidarité avec Amaoui a une valeur symbolique, car cette solidarité s'étend à Laghnimi, aux ouvriers de la RATC et à tous les prisonniers syndicalistes et politiques.

A propos de l'enseignement, le frère Mantrache a souligné que la lutte syndicale vise une véritable réforme de l'enseignement qui pourrait prendre forme dont une Charte nationale. Pour le moment, il n'existe qu'un enseignement de classes (sociales) et l'université, dans le rôle est de former des citoyens productifs, mais qui est devenue plutôt une institution qui produit des chômeurs.

Il devait, enfin, insister sur l'importance de l'action universitaire des trois centrales pour imposer par tous les moyens légaux, y compris la grève générale, les choix populaires.

(L'OPINION (MAROC) 23.6.92)

BREVES

Les mots de nos Ministres

- Elisabeth Guigou, ministre délégué aux Affaires européennes, récemment reçue à Rabat, a regretté «vivement» la décision du Parlement européen qui, en janvier, avait bloqué une assistance financière de 600 millions de dollars au régime de Hassan II en raison des multiples violations des droits de l'homme au Maroc.

- Bernard Kouchner, ministre de la santé et de l'action humanitaire, considère le monarque marocain «fascinant et royal»...

- Claude Cheysson appuie le RPR au Parlement européen pour que les résolutions concernant le Maroc et proposées le 10 juin ne passent pas en procédure d'urgence.

Le sang palestinien a encore coulé à Paris

Après Mahmoud El Hamchari, Paris, 8 décembre 1972

Basil Alkoubaisi, Paris, 6 avril 1973

Mahmoud Saleh, Paris

Ezzedine Kalak, Paris, 3 août 1978

Hammad Adnan, Paris, 3 août 1978

Zouheir Mohsen, Cannes, 25 juillet 1979

Fadel Dani, Paris, 23 juillet 1982

Atef Bseissou, Paris, 7 juin 1992

Atef Bseissou, responsable palestinien, âgé de 42 ans et père de trois enfants, est tombé, comme tout semble l'indiquer, sous les balles de tueur israéliens.

Au moment même où le peuple palestinien et ses représentants légitimes (l'OLP) sont engagés dans le processus de paix, les dirigeants israéliens intensifient la répression à l'encontre de la population civile palestinienne et les bombardements des camps de réfugiés du Sud Liban.

Les assassinats successifs de responsables palestiniens démontrent l'hypocrisie criminelle de l'Etat israélien qui parle de paix mais en même temps accélère la répression et le processus de colonisation de la Palestine occupée et dont le but avoué est la création d'un «Grand Israël» au détriment des droits nationaux légitimes du peuple palestinien.

Le gouvernement français doit assumer toutes les responsabilités face à ce nouvel et lâche assassinat et mettre tout en oeuvre pour que la lumière soit faite sur ce crime. La sécurité en France des dirigeants palestiniens doit être désormais assurée. La France et l'Europe sont historiquement et politiquement concernées par la paix au Moyen-Orient. La paix est aussi un gage de sécurité. La France doit faire pression, notamment économiquement, sur Israël, pour que cesse la répression quotidienne et grandissante contre la population civile et que la paix soit instaurée dans le respect des droits légitimes du peuple palestinien.

Les associations signataires(*) dénoncent vigoureusement ce crime et lancent un appel à tous les démocrates de France afin qu'ils expriment leur solidarité effective avec le peuple palestinien en lutte pour son indépendance et victime de la répression meurtrière et quotidienne israélienne.

Un rassemblement silencieux s'est tenu, samedi 13 juin 1992 à 15h, devant l'hôtel Méridien, rue du Commandant René-Mouchotte, où est tombé Atef Bseissou.

(*) Premiers signataires : Union générale des étudiants palestiniens, Union générale des médecins et pharmaciens palestiniens, Association France Palestine, Association médicale Franco-palestinienne, Centre international de coopération avec les universités palestiniennes, Association des Marocains en France (Paris), Associations des travailleurs Marocains en France, Associations des Tunisiens en France, Alerte, Appel Franco-arabe, les étudiants progressistes et unionistes, Expression maghrébine au féminin, Union des travailleurs immigrés en France, les Verts, Ligue Communiste Révolutionnaire, Association de solidarité franco-palestinienne, Ligue internationale pour les droits des peuples.

LA PRESSE MUSELEE OU INTERDITE

Pour avoir couvert le procès Amaoui, le directeur d'Al Alam (Istiqlal), MM. Gouar et Brini, respectivement directeurs des quotidiens ANOUAL et ITTIHAD ICHTIRAKI (USFP) ont été poursuivis devant les tribunaux.

M. BEN JELLOUN, directeur de l'hebdomadaire ATTARIK est également poursuivi en justice.

Le périodique progressiste HOURYAT AL MOUWATEN a été interdit de parution.

Son directeur n'est autre qu'Abdellah Zaâzaâ, ancien co-détenu d'Abraham Serfaty. La dernière édition de sa revue, en mars, contenait un entretien avec le secrétaire général de la Confédération Démocratique du Travail.

VIE DES COMITES

Nantes

Le CLCRM de Nantes a organisé les 21, 22 et 23 mai, trois journées d'information et de sensibilisation sur les droits de l'homme au Maroc (1ère journée : l'enfance et l'éducation au Maroc avec Youssef Hajji, 2ème journée : condition des femmes au Maroc, meeting-débat avec Sounia Chami, 3ème journée : meeting-débat avec Abraham Serfaty).

Lyon

Le Comité d'information solidarité Maroc a fait parvenir à la presse locale un communiqué dès l'annonce de l'arrestation de Noubir Amaoui. Après le verdict, un tract a été rédigé et distribué à l'occasion d'une fête organisée par la Fondation Hassan II. Une pétition est soumise à la signature des visiteurs lors d'une exposition organisée par le Comité autour du thème «voyager autrement au Maroc».

Région aixoise

Une réunion constitutive d'un Comité de lutte contre la répression au Maroc s'est tenue le 27 mai à Aix-en-Provence. Durant cette rencontre, il a été souligné la nécessité de :

- Dévoiler la nature sanguinaire du régime marocain auprès de l'opinion publique nationale et internationale.

- Apporter un soutien politique, moral et matériel aux victimes de la répression.

- Populariser la lutte du peuple marocain et son combat contre la dictature d'Hassan II.

Deux commissions de travail et un bureau de la section se sont constituées.

1) Une commission de solidarité avec les prisonniers et ex-prisonniers politiques marocains

2) Une commission d'information dont la tâche est de veiller à l'édition d'une revue régionale mensuelle.

3) Un bureau régional d'Aix / Bouches du Rhône.

PUBLICATIONS

Mémoires historiques du Docteur Guy Delanoë, préface de Jacques Berque, éditions de l'Harmattan. 3 tomes : I) Lyautéy, Juin, Mohammed V, fin du protectorat. II) La résistance marocaine, «conscience française». III) Retour du roi et indépendance retrouvée.

La revue politique et de réflexions, *Il Al Amam* vient de sortir son n°2. Son directeur de publication est Marie-Christine Aulas, ancienne députée au Parlement européen, son rédacteur en chef est Abraham Serfaty.

Au sommaire du n°2, deux études importantes en arabe et qui seront traduites ultérieurement en français dans les prochains numéros :

- la question berbère et les spécificités régionales

- le mouvement étudiant marocain : une histoire de lutte et de sacrifices (1ère partie)

Nous publions l'éditorial de ce numéro qui donne, de la scène politique marocaine, une analyse très sûre.

La monarchie marocaine et la lutte pour le pouvoir, de Maâti Monjib, préface de Gilles Perrault, éditions de l'Harmattan.

Notre ami le roi, de Gilles Perrault désormais disponible en poche, édition folio.

A l'occasion du 10ème anniversaire de l'ATMF, *Trait d'union* retrace l'histoire, l'évolution et la réalisation de l'association. 20F. ATMF, 10 rue Affre. 75018 Paris.

**SI VOUS ETES D'ACCORD AVEC NOTRE ACTION
AIDEZ NOUS !**

Vous avez quatre manières de soutenir notre action :

1• Lire et faire connaître notre bulletin, vous abonner et faire abonner des amis (voir conditions d'abonnement ci-dessous). Comme le fonctionnement de l'Association de soutien aux Comités de Lutte contre la Répression au Maroc n'est assuré que par des versements individuels, nous demandons à ceux qui le peuvent un abonnement de soutien.

Si vous êtes abonné, pensez à vous réabonner dès le premier rappel !

Jusqu'à présent, les sommes supplémentaires que nous recevons par les abonnements de soutien couvrent à peine le service gratuit, pourtant indispensable, que nous assurons aux médias. En souscrivant un abonnement de soutien, vous participerez de façon active à la diffusion de l'information sur la répression au Maroc.

2• Faire, sur le compte de l'association, un virement postal régulier, pour couvrir nos frais de secrétariat et les différentes actions entreprises.

3• Soutenir directement des militants démocratiques, prisonniers politiques et leur famille, en alimentant le compte suivant : *Philippe Guibard, La Source 352 11 58 L*, à partir duquel nous essayons de faire des envois réguliers dans les prisons.

4• Prendre contact avec les différents comités ou correspondants, en Belgique, France, Hollande et Suisse. Ecrivez, pour avoir les adresses, au Comité de Paris.

**Conditions
d'abonnement à Maroc -
Répression**

150 F (France)

170 F (autres pays)

90 F (Etudiants, chômeurs)

Soutien à Partir de 300F

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Chèques ou mandats à l'ordre de :

ASSOCIATION DE SOUTIEN AU X COMITÉS DE LUTTE CONTRE LA RÉPRESSION AU MAROC

avec la mention « abonnements », à envoyer :

14 rue Nanteuil 75015 Paris

CCP 13 84027H PARIS

**Directeur de la publication : François Della Sudda, Imprimerie spéciale : CLCRM,
Commission paritaire : n°70800**

PUBLICATIONS DISPONIBLES AU COMITE DE PARIS

14, rue Nanteuil - 75015 PARIS

Historique

- Casablanca** : Soulèvement populaire , juin 1981 8 F
 (Récit des évènements et présentation des problèmes de la ville)
- France-Maroc** : continuité ou changement ? 20 F
 (Actes du colloque organisé le 9 mars 1985 par l'Association de soutien aux CLCRM)
- Rencontre avec le maroc**, Claude ARIAM 95 F
 Nouvelle édition, La Découverte/Maspéro.

Actualité

- Etat de la répression au Maroc** (Dépliant), Les 10 exemplaires 5 F
 (remise à jour, mai 1992)
- Le travail des enfants au Maroc** : rapport de l'enquête réalisée par l'Anti-Slavery Society en 1975 et 1977 sur l'exploitation des enfants dans les manufactures de tapis(1979) 5 F
- Les prisonniers marocains, fosses communes pour les vivants**, H. Ben Malek 10 F
 (supplément au numéro 82-83 de Maroc-Répression)
- Les disparus au Maroc** 10 F
 (dossier présentant le processus de la disparition, les différentes catégories de disparus et des témoignages 1982)
- Maroc : le soleil s'arrête aux portes des prisons** 40 F
 (édité par le Centre d'information Inter-peuples et le Comité de Grenoble)
- Hors du Maroc jobertien**, Idrissi Kaitouni 15 F
- Dossier sur les prisonniers politiques islamistes** 10 F
- Livre blanc sur les enfants Oufkir** (cabinet B. Darteville et G. Kiejman) 20 F
- Babel : mars 90. Droits de l'homme, droits des peuples au Maghreb** (cedetim) 45 F
- Babel n°3-4 : janvier 1992. Droits des femmes au Maghreb** (cedetim-unesco) 80 F
- Rahal : dans les entrailles de ma patrie** 25 F
- La faim pour la justice** (résumé de la mission de Me Voguet et du Dr A. M. Raat) 5 F
- Maroc : torture, « disparitions », emprisonnement politique** 30 F
 (Amnesty International, mars 1991)
- Rapport sur Tazmamart** : reçu en mars 1991 et daté de 1989 15 F
- Rapport d'investigation d'une mission médicale au Maroc**, nov 91 15 F
- Au royaume de l'injustice...** (CLCRM-ASDHOM Limoges) 15 F
- Le livre blanc sur les droits de l'Homme au Maroc** 78 F
- Tazmamart : une prison de la mort au Maroc** (Christine Daure-Serfaty) Ed. Stock 98 F
- Notre ami le roi** (Gilles Perrault) Ed. Folio actuel poche 43 F
- A qui appartient le Maroc ?** (Moumen Diouri) Ed. l'Harmattan 130 F

Art et poésie

- Affiche** 10 F
- Autour d'Abdellatif Derkaoui** (poèmes) 5 F
- Ils ont écrit ... Liberté. Droits de l'homme et regards d'enfants** Ed. ATMF 50 F
- Poèmes, lettres, écrits de prison**, Saïda Menebhi 10 F
 Disparue en janvier 1976, torturée, jugée au procès de Casablanca (janvier-février 77)
 Saïda est morte à 25 ans des suites d'une grève de la faim dans la prison civile de Casablanca. (1978 réédité en 1982).
- Sous le bâillon, le poème**, A. Laabi, L'Harmattan 85 F
- La parole confisquée**, textes, dessins, peintures de prisonniers politiques marocains 72 F
- Es-Srir**, conte pour enfants de Jacqueline Maitte-Lobbe 30 F

Pour tout envoi, le prix du port sera facturé. Chèque à l'ordre de l'Association de soutien aux CLCRM